

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday March 8, 2023

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with video conference this day at 4:15 p.m. [ET] to examine Bill S-212, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation.

**Senator Brent Cotter**(*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Welcome to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Before we begin, I would ask senators to introduce themselves, beginning on my left.

**Senator Boisvenu:** I am Senator Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

[*English*]

**Senator Tannas:** Scott Tannas, Alberta.

**Senator Klyne:** Marty Klyne, Saskatchewan, Treaty 4 territory.

[*Translation*]

**Senator Dupuis:** I am Renée Dupuis, an independent senator from the senatorial division of The Laurentides, Quebec.

**Senator Clement:** I am Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

**The Chair:** I'm Brent Cotter, senator for Saskatchewan and chair of the committee.

Senators, this afternoon we continue our study of Bill S-212, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation.

Today, we welcome, from Public Safety Canada, Chad Westmacott, Director General, Community Safety, Corrections and Criminal Justice, Crime Prevention Branch. Mr. Westmacott, you will have five minutes or so to make your presentation followed by questions from the senators who are here.

**Chad Westmacott, Director General, Community Safety, Corrections and Criminal Justice, Crime Prevention Branch, Public Safety Canada:** Thank you, chair. Honourable senators, I am pleased to be here today to discuss Bill S-212, an Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 8 mars 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 15 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement.

**Le sénateur Brent Cotter** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Avant de commencer, je demanderais aux sénateurs de se présenter, en commençant à ma gauche.

**Le sénateur Boisvenu :** Sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Tannas :** Scott Tannas, de l'Alberta.

**Le sénateur Klyne :** Marty Klyne, de la Saskatchewan, territoire du Traité n° 4.

[*Français*]

**La sénatrice Dupuis :** Renée Dupuis, sénatrice indépendante, division sénatoriale des Laurentides, au Québec.

**La sénatrice Clement :** Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

**Le président :** Je m'appelle Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan et président du comité.

Chers collègues, nous poursuivons cet après-midi notre étude sur le projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement.

Nous accueillons aujourd'hui M. Chad Westmacott, directeur général de la sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale au Secteur de la prévention du crime de Sécurité publique Canada. Monsieur Westmacott, vous disposerez d'environ cinq minutes pour faire votre exposé. Les sénateurs vous poseront des questions par la suite.

**Chad Westmacott, directeur général, Sécurité communautaire, services correctionnels et justice pénale, Secteur de la prévention du crime, Sécurité publique Canada :** Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour discuter du projet de

amendments to other Acts and to repeal a regulation. Thank you for inviting me.

I would like to start by acknowledging that I am on the traditional territory of the Algonquin Anishinaabe people.

I appreciate the tenacity and dedication demonstrated in this bill to helping those who are most affected by criminal records to obtain a record suspension in a timely fashion. The bill proposes an automated zero-fee record expiry system for all criminal records. This system would apply automatically to summary offences after two years and indictable offences after five years.

I believe that we have the common goal of increasing accessibility to pardons through record suspension program reforms. Both the government and the senator agree that providing relief through the elimination of the stigma of individuals who have a criminal record would increase their access to adequate housing, meaningful employment and educational opportunities, leading to reduced recidivism and improved reintegration into the community.

That is the reason that the government is working diligently to implement changes to the records suspension program. Last year, on January 1, 2022, the government reduced the fee for a record suspension application form from \$657.77 to \$50. The government acknowledges that applying for a record suspension is a complex process, especially for marginalized and racialized communities, who are most affected by criminal records.

To help individuals navigate the application process and ensure that they have the right information and resources, the government is providing \$18 million over four years to organizations active in corrections, conditional release and community reintegration to provide these services.

That is not all. The government is actively exploring an automated sequestering of criminal records system, or ASCR, for less serious offences for those who have been living crime-free.

This past spring, the government conducted consultations with criminal justice stakeholders and with provinces and territories to understand the gaps and considerations that would need to be addressed for an ASCR system to be feasible. We also heard from those with living and lived experience who spoke to the impact of having a criminal record and what a record suspension offers.

loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement. Merci de m'avoir invité.

Je tiens tout d'abord à souligner que je me trouve sur le territoire traditionnel du peuple algonquin anishinabe.

Je salue la ténacité et le dévouement dont on a fait preuve dans le cadre de ce projet de loi pour aider les personnes les plus touchées par les casiers judiciaires à obtenir une suspension de leur casier en temps opportun. Le projet de loi propose un système automatisé d'expiration des casiers judiciaires, sans frais, pour tous les casiers judiciaires. Ce système s'appliquerait automatiquement aux infractions punissables par procédure sommaire après deux ans et aux infractions punissables par mise en accusation après cinq ans.

Je crois que nous avons pour objectif commun d'accroître l'accessibilité aux pardons grâce à des réformes du programme de suspension du casier. Le gouvernement et la sénatrice conviennent tous les deux que l'élimination de la stigmatisation des personnes ayant un casier judiciaire leur permettrait d'accéder plus facilement à un logement adéquat, à un emploi intéressant et à des possibilités d'éducation, ce qui se traduirait par une réduction de la récidive et une amélioration de la réinsertion sociale.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement travaille avec diligence afin d'apporter des modifications au programme de suspension du casier. L'année dernière, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le gouvernement a réduit les frais pour une demande de suspension du casier, qui sont passés de 657,77 à 50 \$. Le gouvernement reconnaît que la demande de suspension du casier est un processus complexe, en particulier pour les membres de communautés marginalisées et racisées, qui sont les plus touchés par les casiers judiciaires.

Afin d'aider les personnes à s'y retrouver dans le processus de demande et de s'assurer qu'elles disposent des renseignements et des ressources nécessaires, le gouvernement verse 18 millions de dollars sur quatre ans à des organisations qui œuvrent dans les domaines du système correctionnel, de la mise en liberté sous condition et de la réinsertion sociale, pour fournir ces services.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement étudie activement la possibilité de mettre en place un système de retrait automatisé de casiers judiciaires, ou RACJ, pour les infractions moins graves, pour les personnes qui mènent une vie exempte de criminalité.

Au printemps dernier, le gouvernement a mené des consultations auprès d'intervenants de la justice pénale ainsi qu'au sein des provinces et des territoires afin de comprendre les lacunes et les facteurs à prendre en considération pour qu'un système de RACJ soit réalisable. De plus, des personnes nous ont parlé de leur expérience, des conséquences qui découlent du fait d'avoir un casier judiciaire et de ce qu'offre une suspension du casier.

It is clear that an automated system for records suspension is a longer-term endeavour that requires federal, provincial, territorial and municipal databases to be interoperable to contain digital records associated with fingerprints for all eligible offences and include information to demonstrate that sentence completion has been achieved among other operational complexities. An ASCR system requires that complete and timely criminal records are available and accessible.

The government intends to continue working toward the most efficient way to accomplish this goal while maintaining public safety safeguards in the system. We definitely want to do this right.

The proposal for a record expiry system through Bill S-212 does not account for the significant operational considerations that an automated system would entail and does not identify resource implications, which are substantial and necessary in order to create and implement a new system.

Our counterparts in the provinces and territories have been clear that while they support the intent behind the government's initiatives, there remains considerable work to be done.

In addition, Bill S-212's intent is to apply to most criminal records without consideration of the severity of the crime before allowing for its permanent and definitive expiry.

The removal of the criminal record eliminates the ability of law enforcement to access the record and to revoke or cease the record suspension if an individual reoffends, except for under specific and limited cases.

The ability to revoke or cease a record is an important safeguard outlined in the Criminal Records Act to ensure that communities remain safe.

That being said, the government agrees that record suspensions should be made more accessible for law-abiding individuals who have been living in the community crime free.

ASCR would be similar to Bill C-212 in its purpose and intent; however, there are fundamental differences I would like to highlight.

First, an ASCR system would likely only apply for less serious offences, specifically summary offence convictions and not indictable offences. This approach would align with what other like-minded countries have adapted as an approach toward automated record suspensions.

Il est clair qu'un système automatisé de suspension du casier est une entreprise à plus long terme qui exige que les bases de données fédérales, provinciales, territoriales et municipales soient interopérables, qu'elles contiennent des dossiers numériques associés aux empreintes digitales pour toutes les infractions admissibles et qu'elles comprennent des renseignements démontrant que la peine a été purgée, entre autres aspects complexes sur le plan opérationnel. Un système de RACJ exige que des casiers judiciaires complets soient disponibles et accessibles en temps opportun.

Le gouvernement a l'intention de poursuivre ses efforts en vue de trouver le moyen le plus efficace d'atteindre cet objectif, tout en maintenant les mesures de sécurité publique dans le système. Nous voulons certainement bien faire les choses.

La proposition d'établir un système d'expiration des casiers dans le cadre du projet de loi S-212 ne tient pas compte des considérations opérationnelles importantes qu'un système automatisé entraînerait et ne permet pas de déterminer les répercussions sur les ressources, qui sont importantes et nécessaires pour créer et mettre en œuvre un nouveau système.

Nos homologues des provinces et des territoires ont clairement indiqué que, bien qu'ils soutiennent le but des initiatives du gouvernement, il reste beaucoup de travail à faire.

De plus, le projet de loi S-212 vise à ce que l'on applique les mesures à la plupart des casiers judiciaires sans tenir compte de la gravité du crime avant de permettre son expiration permanente et définitive.

En retirant le casier judiciaire, on élimine la possibilité pour les organismes d'application de la loi d'y accéder et de révoquer ou d'annuler la suspension du casier si une personne récidive, sauf dans des cas précis.

La possibilité de révoquer ou d'annuler la suspension d'un casier est une mesure de protection importante énoncée dans la Loi sur le casier judiciaire qui vise à assurer la sécurité des collectivités.

Cela étant dit, le gouvernement convient que les suspensions du casier devraient être rendues plus accessibles aux personnes respectueuses de la loi qui vivent dans la collectivité sans commettre de crime.

Le RACJ serait semblable au projet de loi S-212 quant à son but, mais il y a des différences fondamentales que je veux souligner.

Premièrement, un système de RACJ ne s'appliquerait probablement qu'aux infractions moins graves, en particulier les condamnations pour infractions punissables par procédure sommaire et non celles pour infractions punissables par mise en accusation. Cette approche s'alignerait avec les approches que

We have heard, through consultations and engagement, that key criminal justice stakeholders support an ASCR system, but that they want the system to have safeguards.

Stakeholders believe that more serious offences should continue to be reviewed by Parole Board members, and that those who reoffend should not maintain their record suspension.

Under Bill S-212, there are no ineligible offences, which means that other serious offences, such as aggravated assault or drug trafficking, could permanently expire if the individual is not involved with the criminal justice system at the time of eligibility, without additional review.

Additionally, Bill S-212 aims to permanently set aside most criminal records after the designated wait period, with very limited exceptions. These exceptions for sexual offences listed in Schedules 1 and 2 that would continue to allow for vulnerable sector checks as well as cessation and revocation if a board member is satisfied that the person knowingly made a false or deceptive statement, knowingly concealed some material related to the record expiry or was ineligible for the expiry when it was ordered.

Under an ASCR system, criminal records for less serious offences would likely be set aside and apart through automation, while more serious offences would still require an application and review by the Parole Board member.

The minister would also maintain his ability to disclose suspended criminal records, and the PBC would maintain their ability to cease and revoke a record suspension under certain criteria.

I believe that the work we have done to date takes into account the significant considerations associated with the operationalization of an automated system for sequestering criminal records while maintaining safeguards for communities.

We have already implemented several record suspension program initiatives and will continue to advance meaningful reforms to address systemic barriers, promote reintegration and ensure the system is fair and proportionate. Thank you for your time.

d'autres pays aux vues similaires ont adoptées en ce qui concerne le système automatisé de suspension du casier.

Lors de consultations, nous avons appris que les principaux intervenants du système de justice pénale soutiennent l'idée d'adopter un système de RACJ, mais qu'ils veulent que le système soit assorti de mesures de protection.

Les intervenants croient que les infractions plus graves devraient continuer à être examinées par des membres de la Commission des libérations conditionnelles et que la suspension du casier des gens qui récidivent ne devrait pas être maintenue.

En vertu du projet de loi S-212, il n'y a pas d'infractions inadmissibles, ce qui signifie que d'autres infractions graves, comme les voies de fait graves ou le trafic de drogues, pourraient expirer définitivement si la personne n'a pas de démêlés avec le système de justice pénale au moment de son admissibilité, sans examen supplémentaire.

De plus, le projet de loi S-212 vise à mettre définitivement de côté la plupart des casiers judiciaires après la période d'attente désignée, avec des exceptions très limitées. Ces exceptions s'appliquent aux infractions sexuelles énumérées aux annexes 1 et 2, pour lesquelles on continuerait à permettre les vérifications des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. En outre, il y a l'annulation et la révocation de la suspension si un membre de la commission est convaincu que la personne a délibérément fait une déclaration inexacte ou trompeuse, a délibérément dissimulé un point important relativement à l'expiration du casier ou n'était pas admissible à l'expiration au moment où l'ordonnance déclarant le casier expiré a été octroyée.

Dans le cadre d'un système de RACJ, les casiers judiciaires pour les infractions moins graves seraient probablement mis de côté et séparés par l'automatisation, tandis que les infractions plus graves nécessiteraient toujours une demande et un examen par un membre de la Commission des libérations conditionnelles.

Le ministre conserverait également le pouvoir de divulguer des casiers judiciaires suspendus, et la Commission des libérations conditionnelles conserverait le pouvoir d'annuler et de révoquer la suspension d'un casier en vertu de certains critères.

Je crois que le travail que nous avons accompli jusqu'à présent tient compte des considérations importantes liées à l'opérationnalisation d'un système de retrait automatisé de casiers judiciaires, tout en maintenant des mesures de protection pour les collectivités.

Nous avons déjà mis en œuvre plusieurs initiatives du programme de suspension du casier et nous continuerons à faire progresser des réformes importantes pour éliminer les obstacles systémiques, promouvoir la réinsertion et veiller à ce que le système soit juste et proportionnel.

**The Chair:** Thank you, Mr. Westmacott.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** Please remind me what your role is within the correctional service.

[*English*]

**Mr. Westmacott:** I am with Public Safety Canada, and I'm the Director General for Community Safety Corrections and Criminal Justice.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** Are you in daily contact with federal penitentiaries?

[*English*]

**Mr. Westmacott:** I work more with the CSC, Correctional Services of Canada, not directly with the penitentiaries themselves.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** What is your job, though?

[*English*]

**Mr. Westmacott:** We work on the policy related to corrections, community safety and criminal justice, and we also have a research division that works within my team.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** You're not in constant communication with the people who were involved; you're on the administrative side.

[*English*]

**Mr. Westmacott:** We are more on the policy side. We have constant communication with Correctional Services Canada. We also, as I mentioned, undertake significant consultations in regard to what would be the best approach going forward for a variety of policy issues.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** Do you have data on the number of people incarcerated in federal prisons annually, and the number of people incarcerated in provincial prisons annually?

**Le président :** Merci, monsieur Westmacott.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** J'aimerais que vous me rappeliez votre rôle au sein du service correctionnel.

[*Traduction*]

**Mr. Westmacott :** Je travaille pour Sécurité publique Canada. Je suis le directeur général de la Sécurité communautaire des services correctionnels et de la justice pénale.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** Avez-vous des contacts quotidiens avec les pénitenciers fédéraux?

[*Traduction*]

**Mr. Westmacott :** Je travaille davantage avec le SCC, le Service correctionnel du Canada, et non pas directement avec les pénitenciers eux-mêmes.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** Cependant, quelle est votre fonction?

[*Traduction*]

**Mr. Westmacott :** Notre travail porte sur les politiques liées aux services correctionnels, à la sécurité communautaire et à la justice pénale, et il y a également une division de la recherche au sein de mon équipe.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** Donc, vous n'êtes pas en communication constante avec les gens qui sont intervenus; vous faites partie de l'administration.

[*Traduction*]

**Mr. Westmacott :** Notre travail est davantage axé sur les politiques. Nous sommes en communication constante avec le Service correctionnel du Canada. Comme je l'ai mentionné, nous menons également d'importantes consultations sur la meilleure approche à adopter pour toute une série de questions de politiques.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** Avez-vous des données sur le nombre de personnes incarcérées dans les pénitenciers fédéraux annuellement, et le nombre de personnes incarcérées dans les prisons provinciales annuellement?

[English]

**Mr. Westmacott:** That data is available to me. I do not have it accessible to me at the moment, but I have an understanding that there are about 12,000 people in the federal correctional system. I can confirm those numbers. It is a part of the annual survey that we release.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Every time someone is released from prison, whether it's after serving a third or two-thirds of their sentence, is a notice automatically sent to the Parole Board of Canada that Mr. or Ms. So-and-so was released?

[English]

**Mr. Westmacott:** I have colleagues coming on later today from the Parole Board of Canada, or PBC, who would be better placed to discuss the communication between CSC and the Parole Board of Canada, specifically.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Statutory release is an automatic release. Often, people who are still at high risk of reoffending are released automatically. Will there be a specific mechanism within the correctional service to ensure that people at a high risk of reoffending who are released — because they are required to be released since they have served two-thirds of their sentence — are properly supervised upon their re-entry into the community?

[English]

**Mr. Westmacott:** Most of the individuals are released on parole, and there is a comprehensive system in place to ensure that the individuals get support for their reintegration and rehabilitation.

You are correct there are a number of individuals released on statutory release. I will defer to my Parole Board colleagues in terms of the specifics of the support for offenders released on statutory release.

**Senator Clement:** Welcome to the committee. When the Youth Criminal Justice Act came into force, the criminal legal system did not have a way of separating a person's record from the active criminal records stored on file. In fact, under the Young Offenders Act, youth criminal records were treated virtually identical to adult records.

[Traduction]

**M. Westmacott :** Ces données sont à ma disposition. Je n'y ai pas accès à ce moment-ci, mais je crois savoir qu'il y a environ 12 000 personnes dans le système correctionnel fédéral. Je peux confirmer ces chiffres. Ils font partie de l'enquête que nous publions chaque année.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Chaque fois que quelqu'un, dans un pénitencier, est remis en liberté, que ce soit au tiers ou aux deux tiers de sa peine, est-ce qu'il y a automatiquement une communication qui est envoyée à la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour dire que Mme X ou M. Y est remis en liberté?

[Traduction]

**M. Westmacott :** Des collègues de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, ou CLCC, témoigneront plus tard et seront mieux placés pour discuter de la communication entre le SCC et la CLCC.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Une libération d'office, c'est une libération automatique. Souvent, on va libérer d'office des gens qui sont encore à haut risque de récidive. Est-ce qu'il va y avoir un mécanisme particulier au niveau du service correctionnel pour s'assurer que les gens à haut risque de récidive qui sont remis en liberté — parce qu'on est obligé de les remettre en liberté, car ils ont purgé les deux tiers de leur sentence — sont bien encadrés lors de leur retour dans la collectivité?

[Traduction]

**M. Westmacott :** La plupart des gens sont libérés sous condition et un système complet est en place pour veiller à ce qu'ils bénéficient de l'aide qu'il faut pour leur réinsertion et leur réhabilitation.

Vous avez raison de dire qu'un certain nombre de personnes sont libérées d'office. Je m'en remettrai à mes collègues de la Commission des libérations conditionnelles, qui pourront vous parler plus en détail de l'aide apportée aux délinquants libérés d'office.

**La sénatrice Clement :** Bienvenue au comité. Lorsque la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est entrée en vigueur, le système de justice pénale ne disposait d'aucun moyen de séparer le casier d'une personne des casiers judiciaires actifs au dossier. En fait, en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, les casiers judiciaires des jeunes étaient traités pratiquement de la même manière que ceux des adultes.

Twenty-one years later, the system for youth criminal records stored in the RCMP's Canadian Police Information Centre, or CPIC, is a robust, extremely successful, automated system, where there is access to that youth criminal record for a certain time frame, and then after that, it is removed. In many ways, it is more complicated to navigate with different time frames for sealing records than the bill in front of us today. Can you tell us how that same separation of a criminal record as an operation of law could be applied to adults?

**Mr. Westmacott:** There are definitely lessons that could be learned from the youth act. There are a number of different elements in play that would have to be looked at to apply those lessons specifically to this system that we're looking at here today, including a variety of other acts in play including the Identification of Criminals Act that play a role in terms of the operationalization of an ASCR, an Automated Sequestering of Criminal Records system, or what is being suggested under Bill S-212.

There are a number of these other different acts that are at play that would have to be taken into account as well — and taking a look at all of the different implications in regard to the Youth Criminal Justice Act.

**Senator Clement:** One of the difficulties that we face with criminal records and crime in general is separating the facts from the myths. For example, we often hear that recidivism rates are very high, but we do not take into account that, over a certain amount of time, after years pass, those rates reduce drastically and become quite low. The doubling of the eligibility period of the criminal pardon system was criticized heavily for being punitive rather than based upon facts.

Can you tell us about the research that has been done by your department on recidivism after five years? Do you have any information on the effects of having a criminal record, and the disadvantages and hardships that it creates on increasing those recidivism rates?

**Mr. Westmacott:** Absolutely. Thank you very much for that question.

It is true that the recidivism rates do decline over time. There are a number of studies that show that to be the case.

Our own work and the Federal Framework to Reduce Recidivism, that was released last June, point to the fact that there are a number of actions that can be done to help reduce that recidivism rate. We do recognize that the rate of recidivism reduces drastically over time to a point where you get to a threshold where if you have been living crime-free in the community, you have the same percentage chance of offending as an individual who has never offended in the past.

Vingt et un ans plus tard, le système des casiers judiciaires des jeunes stockés au Centre d'information de la police canadienne, ou CIPC, de la GRC est un bon système automatisé extrêmement efficace qui permet d'accéder au casier judiciaire d'un jeune pendant un certain temps, après quoi il est retiré. À bien des égards, il est plus compliqué de s'y retrouver dans les différents délais pour la fermeture des casiers par rapport au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Pouvez-vous nous dire comment cette même séparation d'un casier judiciaire en vertu de la loi pourrait être appliquée aux adultes?

**M. Westmacott :** Il y a certainement des leçons à tirer de la loi qui s'applique aux adolescents. Il faudrait examiner un certain nombre d'éléments qui entrent en jeu pour mettre en pratique lesdites leçons dans le système dont nous parlons aujourd'hui, ce qui inclut diverses autres lois, dont la Loi sur l'identification des criminels, qui jouent un rôle concernant le fonctionnement d'un système de retrait automatisé de casiers judiciaires, ou système de RACJ, ou ce que propose le projet de loi S-212.

Il faudrait également prendre en compte un certain nombre d'autres lois qui entrent en jeu et examiner toutes les répercussions possibles en ce qui concerne la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

**La sénatrice Clement :** Ce qui est difficile, entre autres, lorsqu'il s'agit des casiers judiciaires et de la criminalité en général, c'est de séparer les faits des mythes. Par exemple, nous entendons souvent dire que les taux de récidive sont très élevés, mais nous ne tenons pas compte du fait qu'au bout d'un certain temps, après des années, ces taux diminuent considérablement et deviennent plutôt faibles. L'idée de doubler la période d'admissibilité du système de pardons accordés pour des infractions criminelles a été fortement critiquée parce que cela a un caractère punitif plutôt que d'être basé sur des faits.

Pouvez-vous nous parler des recherches que mène votre ministère sur la récidive après cinq ans? Disposez-vous de renseignements sur les répercussions liées au fait d'avoir un casier judiciaire et sur les désavantages et les difficultés que cela engendre quant à l'augmentation des taux de récidive?

**M. Westmacott :** Absolument. Merci beaucoup de la question.

Il est vrai que les taux de récidive diminuent avec le temps. Un certain nombre d'études l'indiquent.

Nos propres travaux et le Cadre fédéral visant à réduire la récidive, qui a été publié en juin dernier, montrent qu'un certain nombre de mesures peuvent contribuer à réduire ce taux de récidive. Nous savons que le taux de récidive diminue considérablement avec le temps, jusqu'à atteindre un seuil où une personne qui mène une vie exempte de criminalité a le même pourcentage de risque de commettre un crime qu'une personne qui n'a jamais commis de crime dans le passé.

Bill C-31, which was introduced a little while back, was working to change those rates back to the three years for summary and five years for an indictable offence — the time frame for waiting for the application for parole, recognizing what you were saying.

**Senator Clement:** I would like to come back to your answer to the first question.

The youth criminal justice — that has been hugely successful. I am trying to understand how you answered that. You talked about the identification of criminal acts. Is there anything else? I just feel like we are not talking enough about how successful that is and how we could be using that exact success here.

**Mr. Westmacott:** There is a different starting point in the fact that, with the Criminal Records Act, or CRA, there are a number of elements, including the intent of the criminal's actions, that would have to be examined in depth to determine what lessons could be applied from the Youth Criminal Justice Act to support the changes in the Criminal Records Act. We have looked at those. We have looked at different lessons, but it is not necessarily a one-for-one relationship.

**Senator Clement:** Because?

**Mr. Westmacott:** Because of the different elements within the criminal — I do not have it at my fingertips. We could work to provide something more in depth for you in terms of what the differences would be. I do not have that at my fingertips, but I do recognize there are differences between what is in the CRA at the moment and where it's coming from, and the different acts that are applying to that and what might be in the context for the Youth Criminal Justice Act.

**Senator Clement:** If we could get access to that further information, that would be great. Thank you.

**Mr. Westmacott:** We'll work on it.

**Senator Clement:** I will go on a second round, if there is one.

**Senator Dalphond:** Thank you.

To follow up on the first answer that you gave to Senator Clement, you said there are statistics that show that there is a point in time where those who have a record are behaving like those who have no record. Does that point correspond to the three and five years that Bill C-31 was trying to reintroduce?

**Mr. Westmacott:** Thank you very much.

Le projet de loi C-31, qui a été présenté il y a un certain temps, visait à ramener les niveaux à trois ans pour les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et à cinq ans pour les infractions poursuivies par voie de mise en accusation. Je parle ici de la période d'attente avant de faire une demande de libération conditionnelle, compte tenu de ce que vous avez dit.

**La sénatrice Clement :** Je voudrais revenir sur votre réponse à ma première question.

Le système de justice pénale pour les adolescents... C'est une grande réussite. J'essaie de comprendre votre réponse. Vous avez parlé de l'identification des criminels. Y a-t-il autre chose? C'est seulement que j'ai l'impression que nous ne parlons pas assez de ce succès et de la manière dont il pourrait être reproduit ici.

**M. Westmacott :** Le point de départ est différent dans la mesure où, avec la Loi sur le casier judiciaire, ou LCJ, un certain nombre d'éléments, y compris l'intention de commettre un acte criminel, devraient être examinés en profondeur pour déterminer quelles leçons tirées de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pourraient être appliquées pour appuyer les changements dans la Loi sur le casier judiciaire. Nous nous sommes penchés là-dessus. Nous avons étudié différentes leçons, mais il n'y a pas nécessairement de correspondance exacte.

**La sénatrice Clement :** Pourquoi?

**M. Westmacott :** En raison des différents éléments... Je n'ai pas l'information sous la main. Nous pourrions vous fournir de plus amples renseignements sur les différences. Je n'ai pas l'information ici, mais je sais qu'il y a des différences entre ce qui est prévu dans la Loi sur le casier judiciaire en ce moment et d'où cela vient, et les différentes lois qui s'appliquent à cela et ce qui pourrait se faire dans le contexte de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

**La sénatrice Clement :** Si nous pouvions avoir accès à ces renseignements supplémentaires, ce serait formidable. Je vous remercie.

**M. Westmacott :** Nous allons y travailler.

**La sénatrice Clement :** J'interviendrai à nouveau au deuxième tour, s'il y en a un.

**Le sénateur Dalphond :** Merci.

Pour revenir sur la première réponse que vous avez donnée à la sénatrice Clement, vous avez dit que des statistiques indiquent qu'au bout d'un certain temps, les personnes qui ont un casier judiciaire se comportent comme celles qui n'en ont pas. Cela correspond-il aux périodes de trois et de cinq ans que le projet de loi C-31 essayait de rétablir?

**M. Westmacott :** Merci beaucoup.

The evidence is varied, because it depends upon the type of crime, the history, et cetera. I will acknowledge that there is more work that needs to be done to have a complete data set around recidivism and reoffence rates. A lot of it comes down to the definition of what a reoffence is and how that all plays out.

In the majority of the studies that we have seen, it does show that, for summary convictions, the majority of recidivism that will happen is within the first three years; hence why that “first three years” seems to play out.

**Senator Dalphond:** So the question now is about the testimony you gave before the House of Commons Committee on Justice and Human Rights. You were with Mr. Broom that day. You alluded to the implementation of the Canadian Victims Bill of Rights Act. I understand that it is part of your responsibility to look at that implementation.

Can I have your thoughts on whether that bill will achieve the correct balance between the rights of victims of crime and the offenders? Will the fact that records will expire automatically be felt by the victims as being unfair? Is there something that your group has been looking at? Should, for example, victims be notified before the automatic expiry to ask if they want to object to the automatic expiry?

**Mr. Westmacott:** Thank you very much for the question.

Yes, you are correct that there are some elements of my responsibility related to the Canadian Victims Bill of Rights Act, also referred to as the CVBR. One of the things that we try to do in all policy related to the criminal justice system is to strike a balance between the rights of offenders and also victims, and take into account the different perspectives that are in play.

An automatic sequestering of criminal records, where there are safeguards built in, sets up that balance. We're taking into account a victim's rights and the safeguards that need to be in place.

As I mentioned, we feel that the way Bill S-212, as it is presented does not necessarily provide the safeguards that the current system displays, and an automatic sequestering system could theoretically play as we've seen in other like-minded countries. That would be having the ability to revoke and cease the record suspensions if an individual reconvicts, for example. Also, having the automation for, say, less serious offences like summary offences tend to recognize that balance between victim rights and offender rights in providing an efficient system.

Les éléments diffèrent, car tout dépend du type de crime, des antécédents, et cetera. Disons qu'il y a encore du travail à faire pour que l'on dispose d'un ensemble complet de données sur les taux de récidive. Cela dépend en grande partie de la définition de ce qu'est une récidive et de la manière dont tout cela se passe.

Dans la majorité des études que nous avons vues, on indique que pour les infractions punissables par procédure sommaire, dans la plupart des cas, la récidive se produit au cours des trois premières années. Voilà pourquoi on semble parler des trois premières années.

**Le sénateur Dalphond :** Ma question découle en fait du témoignage que vous avez présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes. Vous étiez avec M. Broom ce jour-là. Vous avez fait allusion à la mise en œuvre de la Loi sur la Charte canadienne des droits des victimes. Je vois que vous avez la responsabilité d'en examiner la mise en œuvre.

Pourrais-je avoir votre avis sur la question de savoir si cette loi permettra d'atteindre un juste équilibre entre les droits des victimes d'actes criminels et ceux des délinquants? Le fait que les casiers judiciaires expirent automatiquement sera-t-il perçu par les victimes comme une injustice? Votre groupe s'est-il penché sur la question? Devrait-on, par exemple, informer les victimes du fait qu'un casier judiciaire est sur le point d'expirer automatiquement et leur demander si elles souhaitent s'y opposer?

**M. Westmacott :** Merci beaucoup de cette question.

Oui, vous avez raison, il y a certaines parties de mes fonctions qui sont liées à la Loi sur la Charte canadienne des droits des victimes, qu'on appelle, en abrégé, la CCDV. Nous essayons, dans toutes les politiques liées au système de justice pénale, de trouver un équilibre entre les droits des délinquants et ceux des victimes, et de prendre en compte les différentes perspectives en jeu.

L'expiration automatique des casiers judiciaires, lorsque des garanties sont prévues, permet d'établir cet équilibre. Nous prenons en compte les droits de la victime et les garanties qui doivent être mises en place.

Comme je l'ai mentionné, nous pensons que le projet de loi S-212, tel qu'il est présenté, n'offre pas nécessairement les mêmes garanties que le système actuel et qu'un système automatisé d'expiration pourrait théoriquement produire les mêmes effets que dans d'autres pays aux vues similaires. Il faudrait, par exemple, qu'on puisse révoquer et mettre fin à la suspension du casier judiciaire si un individu récidive, par exemple. De même, cette automatisation pour les délits les moins graves, comme les infractions sommaires, tend à établir l'équilibre entre les droits des victimes et les droits des délinquants dans un système efficace.

We do recognize, though, that reducing the barriers to obtaining a record suspension has a significant beneficial impact for the safety of communities, as it reduces the stigma around a criminal record. It allows for better reintegration into society, reducing recidivism, which also helps to reduce new victimization and potentially revictimization.

**Senator Dalphond:** Thank you.

**Senator Jaffer:** Thank you very much for being here.

I have some questions for you about how easily — you might have mentioned it earlier, but I was a little late — the RCMP's Canadian Police Information Centre, or CPIC, can integrate automatic record expiry, as it is suggested in Bill S-212.

**Mr. Westmacott:** Thank you very much for the question.

I understand the RCMP will be here tomorrow, so they will be able to provide more of an answer. I would like to focus my attention more holistically on the system and some of the concerns I have raised, which are around how you would implement an automatic sequestering system with some of the work that we have been doing or under Bill S-212, recognizing that a lot of the records are held in provincial, territorial and municipal systems.

The fact that a number of records are not held by the federal government, especially summary convictions where there are no fingerprints taken, leads to an operational concern or challenge, if I can put it that way. It is not something that would stop it but is something that it would take time to address and to figure out the interoperability between the records systems that provinces, territories and municipalities hold and what the RCMP holds.

**Senator Jaffer:** When you were saying that, there were a lot of bells ringing in my head. You do not get all, and the RCMP does not get all of the records. Some are provincial. So is there a central registry, then, in the end?

**Mr. Westmacott:** You are correct that the RCMP does not have all of the records. Records are dealt with through the provincial system; summary offences tend to be held in the provincial and territorial system. It is when you get into an indictable or a hybrid offence that they end up in the federal system.

**Senator Jaffer:** You explained that.

**Mr. Westmacott:** Yes.

Nous reconnaissions cependant que la réduction des obstacles à l'obtention d'une suspension du casier judiciaire a un effet bénéfique important sur la sécurité des collectivités, car elle réduit la stigmatisation liée au casier judiciaire. Cela permet une meilleure réintégration sociale, réduit le risque de récidive et contribue également à réduire le risque d'une nouvelle victimisation ou de revictimisation.

**Le sénateur Dalphond :** Merci.

**La sénatrice Jaffer :** Merci beaucoup d'être ici.

Vous l'avez peut-être mentionné plus tôt, mais je suis arrivée un peu en retard. J'ai quelques questions à vous poser sur la facilité avec laquelle le Centre d'information de la police canadienne de la GRC, ou CIPC, peut intégrer l'expiration automatique des casiers judiciaires, comme le propose le projet de loi S-212.

**M. Westmacott :** Merci beaucoup pour cette question.

Je crois savoir que des représentants de la GRC seront ici demain. Ils seront mieux placés que moi pour vous fournir une réponse. J'aimerais me concentrer plus globalement sur le système et sur les préoccupations que j'ai soulevées, à savoir comment mettre en œuvre un système automatisé d'expiration des casiers judiciaires, à la lumière du travail en cours ou dans le cadre du projet de loi S-212, étant donné qu'un grand nombre des casiers judiciaires relèvent des systèmes provinciaux, territoriaux et municipaux.

Le fait qu'un certain nombre de casiers judiciaires ne soient pas détenus par le gouvernement fédéral, en particulier les déclarations sommaires de culpabilité pour lesquelles il n'y a pas de prise d'empreintes digitales, pose un problème ou présente un défi opérationnel, si je puis m'exprimer ainsi. Ce n'est pas un frein absolu, mais il faudra du temps pour déterminer comment faire et comprendre l'interopérabilité entre les systèmes de casiers judiciaires des provinces, des territoires, des municipalités et de la GRC.

**La sénatrice Jaffer :** Il y a beaucoup de petites cloches qui sonnaient dans ma tête pendant que vous parliez. Vous n'avez pas accès à tous les casiers, et la GRC non plus. Certains sont provinciaux. Y a-t-il donc un registre central, finalement?

**M. Westmacott :** Il est vrai que la GRC n'a pas tous les casiers judiciaires. Les casiers judiciaires relèvent du système provincial; les déclarations sommaires de culpabilité sont généralement conservées dans le système provincial ou territorial. C'est lorsqu'il s'agit d'un acte criminel ou d'une infraction mixte que le casier judiciaire aboutit dans le système fédéral.

**La sénatrice Jaffer :** Vous l'avez expliqué.

**M. Westmacott :** Oui.

**Senator Jaffer:** But there isn't a central registry.

**Mr. Westmacott:** Currently, there isn't a central registry for all the offences that occur. That is one of the reasons why there needs to be some time to be able to determine how you figure out the interoperability between the provinces and the territories. These are some of the conversations we have been having with the provinces and territories in terms of what those challenges would be.

**Senator Jaffer:** What are you hearing?

**Mr. Westmacott:** Provinces and territories are supportive of an automatic sequestering for criminal records system, but they recognize that there are challenges in such a system, like the one that we are taking a look at.

**Senator Jaffer:** May I stop you? I don't mean to be rude. You said, "challenges." Can you expand on that?

**Mr. Westmacott:** I've been speaking about some already in terms of operability. If you are putting in an automatic sequestering system, how do you ensure that you're capturing the criminal record that may be held in a provincial or a territorial record system?

For example, if there's been a new conviction during the waiting period that's held in the provincial system and there isn't the interoperability for an automated system, it's possible to miss a conviction there. And vice versa, namely, if you are not aware of a conviction in a province or a territory, you may not be automatically sequestering a criminal record that should be sequestered. There has to be some work to figure out the interoperability between the provincial and federal systems.

**Senator Jaffer:** You completely lost me. I used to work in the criminal courts and prosecutors would always produce the record, as they said. How would they get the records? You are saying it's in two different groups.

**Mr. Westmacott:** Right now, when somebody applies for a pardon, they have to produce their criminal record. There is a responsibility on the individual to obtain their criminal records that are housed in both the provincial system and the federal system, if applicable, and provide that to the Parole Board. Under an automated system, that would not be required. It would be up to the system itself to be able to identify when those records would be done. That is the ultimate goal because we see that there are a lot of barriers for individuals to be able to obtain the application completely. Part of it is because they have to go to various places and there are costs and time associated with that. Ideally, an automated system is where you want to go. You

**La sénatrice Jaffer :** Mais il n'y a pas de registre central.

**M. Westmacott :** À l'heure actuelle, il n'y a pas de registre central de toutes les infractions commises. C'est l'une des raisons pour lesquelles il nous faudra un peu de temps pour déterminer comment l'interopérabilité entre les provinces et les territoires sera assurée. Cela fait donc l'objet de conversations entre les provinces et les territoires et nous-mêmes pour bien cerner les défis.

**La sénatrice Jaffer :** Qu'entendez-vous exactement?

**M. Westmacott :** Les provinces et les territoires seraient en faveur d'un système automatisé d'expiration des casiers judiciaires, mais ils reconnaissent que le système que nous envisageons comporte des défis.

**La sénatrice Jaffer :** Puis-je vous interrompre? Je ne veux pas être impolie. Vous parlez de « défis ». Qu'entendez-vous par là?

**M. Westmacott :** J'ai déjà parlé de certains défis opérationnels. Si vous mettez en place un système automatisé d'expiration des casiers judiciaires, comment vous assurerez-vous que tous les casiers judiciaires qui figurent dans un système provincial ou territorial sont pris en compte?

Par exemple, s'il y a eu une nouvelle condamnation pendant la période d'attente dans le système provincial, mais que le système automatisé ne prévoit pas d'interopérabilité, on pourrait omettre une condamnation. Inversement, si nous ne sommes pas au courant d'une condamnation figurant dans les registres d'une province ou d'un territoire, il se pourrait qu'un casier judiciaire qui devrait expirer automatiquement n'expire pas. Il faut trouver un moyen d'assurer l'interopérabilité entre les systèmes provinciaux et fédéraux.

**La sénatrice Jaffer :** Vous m'avez complètement perdue. J'ai travaillé dans les tribunaux pénaux et les procureurs produisaient toujours le dossier, comme ils le disaient. Comment obtiennent-ils le dossier? Vous dites que les casiers judiciaires se trouvent à deux endroits différents.

**M. Westmacott :** À l'heure actuelle, lorsqu'une personne fait une demande de pardon, elle doit produire son casier judiciaire. Il lui incombe d'obtenir ses antécédents judiciaires conservés dans le système provincial et dans le système fédéral, le cas échéant, et de les fournir à la Commission des libérations conditionnelles. Dans un système automatisé, ce ne serait plus nécessaire. Il appartiendrait au système lui-même de déterminer à quel moment ces antécédents périront. C'est l'objectif ultime, parce que nous constatons qu'il y a beaucoup d'obstacles qui empêchent les gens d'obtenir l'information complète. Cela s'explique en partie par le fait qu'ils doivent s'adresser à diverses instances, ce qui entraîne des coûts et prend

just have to make sure that there is the time and place so that we can set it up so it's done right.

**Senator Batters:** So, Mr. Westmacott, this one is continuing on in somewhat this same vein. In recent years, we had Bill C-93, An Act to provide no-cost, expedited record suspensions for simple possession of cannabis which followed the adoption of the Cannabis Act adopted by Parliament. That allowed individuals who were convicted of simple possession of cannabis to apply for an expedited record suspension.

During our committee's study of Bill C-93, the minister at the time was Ralph Goodale and he was the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. He indicated that the Government of Canada had chosen an application-based process for simple possession of cannabis because there was no way of determining from the data found in the Canadian Police Information Centre database what the substance was for which an individual convicted of drug possession. Therefore, it was required:

... to check related police and court documents, and those documents are kept by police services and courthouses all across Canada, each with its own record-keeping system and most of them not under federal jurisdiction. Some of those systems are high-tech, but many of them are just papers in filing cabinets in the basements of courthouses.

To proactively identify people convicted only of cannabis possession, the Parole Board would have to go through all of those records manually. It would be a colossal, costly and slow endeavour, and people would end up waiting for years. On the other hand, when the Parole Board receives an application, it can zero in right away on all of the relevant documents, and it should be able to process those files in a matter of weeks.

Given that, do you think the Parole Board will face similar obstacles, then, in implementing Bill S-212?

**Mr. Westmacott:** Yes, that is the point that I've been trying to make. With the current system as in play and the current records held both in provinces and territories and local levels versus the CPIC, that is exactly the situation that would be faced. It would be a difficult process to determine exactly when somebody would be up for an automated pardon. We need to take the opportunity and the time to ensure that interoperability

du temps. L'idéal serait d'avoir un système automatisé. Il faut juste nous assurer d'investir le temps et l'énergie nécessaires pour mettre en place un bon système.

**La sénatrice Batters :** Monsieur Westmacott, ma question s'inscrit à peu près dans la même veine. Ces dernières années, après l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis, le Parlement a adopté le projet de loi C-93, Loi prévoyant une procédure accélérée et sans frais de suspension de casier judiciaire pour la possession simple de cannabis. Ce projet de loi visait à permettre aux personnes reconnues coupables de possession simple de cannabis de demander une suspension accélérée de casier judiciaire.

À l'époque où notre comité a été saisi de l'étude du projet de loi C-93, Ralph Goodale était le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Il a indiqué que le gouvernement du Canada avait choisi une procédure de demande pour la possession simple de cannabis parce qu'il n'y avait aucun moyen de déterminer, à partir des données figurant dans la base de données du Centre d'information de la police canadienne, pour quelle substance une personne avait été condamnée pour possession de drogue. Par conséquent, il fallait :

[...] vérifier les documents connexes des services de police et des tribunaux, et ces documents sont conservés par les services de police et les tribunaux partout au Canada. Chacun a son propre système de tenue des dossiers, et ils ne relèvent pas pour la plupart de la compétence fédérale. Certains de ces systèmes sont technologiquement avancés, mais dans bien des cas, ce sont simplement des papiers dans des classeurs qui se trouvent dans les sous-sols des palais de justice.

Pour identifier de façon proactive les personnes trouvées coupables de possession de cannabis seulement, la Commission des libérations conditionnelles serait obligée de parcourir tous ces dossiers manuellement. Ce serait une entreprise colossale et coûteuse qui prendrait énormément de temps, et les gens finiraient par attendre des années. De l'autre côté, quand la Commission des libérations conditionnelles reçoit une demande, elle peut immédiatement se concentrer sur tous les documents pertinents, et elle devrait pouvoir traiter un dossier en quelques semaines.

Dans ces conditions, pensez-vous que la Commission des libérations conditionnelles sera confrontée à des obstacles similaires dans la mise en œuvre du projet de loi S-212?

**M. Westmacott :** Oui, c'est ce que j'essayais d'expliquer. Dans le système actuel, les dossiers peuvent être détenus par les provinces, les territoires, les municipalités et non par le CIPC. C'est donc exactement la situation à laquelle nous serions confrontés. Il serait difficile de déterminer exactement à quel moment une personne pourrait bénéficier d'un pardon automatique. Nous devons saisir l'occasion et prendre le temps

and to achieve the common goal of an automatic sequestering of criminal records to ensure that we are fully capturing the full record and are providing the record suspension appropriately.

**Senator Klyne:** Welcome. One would think it's generally accepted that criminal records themselves act as a deterrent to crime. People are less likely to commit criminal behaviour if there are serious consequences for their actions. There are few more serious consequences than a criminal record.

If criminal records are allowed to expire, do you think this would have any impact on crime rates in Canada?

**Mr. Westmacott:** Thank you very much for the question. We believe that a well thought-out system to allow for a record suspension can support the reduction of crime within Canada because it addresses barriers that folks living crime free still face. That is, barriers to education, housing, employment opportunities volunteer opportunities, et cetera.

Having a criminal record is a significant barrier to be able to reintegrate into society after you have done what you needed to do to rehabilitate, to recognize the crime that you have done and to live crime-free. The record suspension program, as it exists and as it could be done under an automatic sequestering system, allows for a certain period of time to support that individual and to ensure there is that crime-free period. Suspending the record allows for that individual, as I said, not to face those barriers that may actually result in them reoffending because if you can't get a job or can't find housing, your opportunities are much lower than they used to be. We feel that a record suspension system is an important part of reducing crime.

**Senator Klyne:** Your comment was about a well thought-out program. I don't have a question around that but is there any other way to develop a program other than "well thought out"?

When they are incarcerated, they have to serve their time. Are they getting — and I'm probably referring to the federal penitentiaries — rehabilitation programs, or are they just on the shelf? That is, they can take them if they want to do so? Are they compliant to take rehabilitation programs? I would think that would lend to this well thought-out program to improve the odds of their crime-free period on expiry or waiting to go through a crime-free period.

**Mr. Westmacott:** Every individual that goes into the federal correctional system has a correctional plan developed for them in conjunction with experts in the field. This is done by

d'assurer l'interopérabilité, pour atteindre l'objectif commun d'une expiration automatisée des casiers judiciaires, qui tienne compte de l'ensemble des antécédents judiciaires afin d'accorder les suspensions appropriées.

**Le sénateur Klyne :** Bienvenue parmi nous. On peut être porté à penser qu'il est généralement admis que les casiers judiciaires eux-mêmes ont un effet dissuasif sur la criminalité. Les gens sont moins susceptibles de commettre des actes criminels s'ils les exposent à des conséquences graves. Il existe peu de conséquences plus graves que d'avoir un casier judiciaire.

Si l'on permettait que les casiers judiciaires expirent, pensez-vous que cela aurait un effet sur le taux de criminalité au Canada?

**M. Westmacott :** Merci beaucoup pour cette question. Nous pensons qu'un système bien conçu permettant la suspension du casier pourrait contribuer à réduire la criminalité au Canada, parce que cela réduirait les obstacles auxquels sont encore confrontées les personnes qui se sont sorties de la criminalité, dont les obstacles à l'éducation, au logement, à l'emploi, au bénévolat, etc.

Le fait d'avoir un casier judiciaire constitue un obstacle important à la réintégration sociale après qu'une personne ait fait ce qu'il fallait pour se réhabiliter, pour reconnaître le crime qu'elle a commis et pour vivre sans criminalité. Le programme de suspension du casier, tel qu'il existe et tel qu'il pourrait être mis en œuvre dans un système automatisé d'expiration du casier, prévoit une période transitoire pour accompagner la personne et veiller à ce qu'elle ne commette pas de délit. La suspension du casier permet à cette personne, comme je l'ai dit, de ne pas se heurter aux obstacles qui pourraient l'amener à récidiver, parce que quand une personne n'arrive pas à se trouver d'emploi ou de logement, ses possibilités sont bien moindres. Nous estimons important de mettre en place un système de suspension du casier pour réduire la criminalité.

**Le sénateur Klyne :** Vous avez parlé d'un programme « bien conçu ». Je n'ai pas de question à ce sujet, mais y a-t-il une autre façon d'élaborer un programme que de « bien le concevoir »?

Lorsqu'ils sont incarcérés, les gens doivent purger leur peine. Bénéficient-ils — et je parle probablement ici des pénitenciers fédéraux — de programmes de réinsertion, ou sont-ils simplement laissés pour compte? Je veux dire : peuvent-ils en bénéficier s'ils le souhaitent? Sont-ils tenus de suivre des programmes de réinsertion? Je pense que cela contribuerait à ce que le programme soit bien conçu pour améliorer les chances qu'ils restent loin de la criminalité à l'expiration de leur peine, ou encore on pourrait attendre qu'ils aient réussi à rester loin de la criminalité pendant une certaine période.

**Mr. Westmacott :** Chaque personne qui entre dans le système correctionnel fédéral a un plan correctionnel élaboré sur mesure, en collaboration avec des spécialistes du domaine. C'est Service

Correctional Services Canada. It includes programs to support the rehabilitation and reintegration once they are released from the federal system.

**Senator Klyne:** I have been in some federal penitentiaries and interviewed some of the guests, or inmates. Quite often, I hear that they aren't getting rehabilitation programs offered to them. It's concerning that they don't get reintegrated with some rehabilitation programs behind them. It would stand to reason that that would increase a safe integration for both themselves and the community. Do you get to see the record that indicates they took rehabilitation?

**Mr. Westmacott:** When an individual is going for parole, part of the process is to determine what the programs they did while incarcerated in the system and do those support the rehabilitation of the individual. The stated purpose of the correctional system is to rehabilitate those individuals, and so the correction plan, as laid out, is meant to do that.

I will take back your comment that you are hearing that they are not having access to that, and I will discuss that with colleagues.

**Senator Tannas:** Thank you for being here. Just following on Senator Klyne's question. I got that from your opening statement. I almost thought you were the proponent of the bill in the sense that you had a lot of good things to say and I didn't hear the "but." I was waiting for the "but," but I didn't get it.

I did hear you just say — maybe you can clarify — that in a perfect world, if there weren't all these pesky problems with police records, et cetera, in a perfect world, you think it would be good for us to automatically suspend records after a period of time. If I misunderstood that, then please say so. When I say "you," I mean you in your capacity as the leader of the policy engine within your department.

If that's the case, I just want to ask: Why hasn't this been a major preoccupation of your group and all the departments to do it? It seems the answer we are to give to Senator Pate is if only the world were perfect, this would be a lovely idea. That's number one.

It strikes me that somebody who will on purpose work — lift a finger and make the effort — to say, I want to get rid of this stain on my personal reputation, that is a good thing. It's a cathartic and affirmative thing. Those that can't do that or refuse to do that — and if you should have worked as hard as you should have to enable them to make an application — then it shouldn't be that hard to make an application. We have heard about how hard it is for decades, and it was expensive and it was difficult and blah, blah, blah. Why wouldn't there be efforts to get that done and leave that one last step, which is for the person to say, I

correctionnel Canada qui s'en occupe. Ce plan comprend des programmes de soutien à la réhabilitation et à la réinsertion sociale une fois que la personne est libérée du système fédéral.

**Le sénateur Klyne :** Je me suis rendu dans quelques pénitenciers fédéraux, où j'ai interrogé des détenus. Beaucoup m'ont dit ne pas avoir accès à des programmes de réhabilitation. Il est inquiétant qu'ils ne suivent pas de programmes de réhabilitation avant leur réinsertion. Il serait logique de leur en offrir pour favoriser une réinsertion sûre pour eux-mêmes et pour la collectivité. Avez-vous accès au dossier indiquant s'ils ont suivi un programme de réinsertion?

**M. Westmacott :** Lorsqu'une personne demande la libération conditionnelle, une partie du processus consiste à déterminer les programmes qu'elle a suivis pendant son incarcération et à déterminer s'ils contribuent à sa réhabilitation. L'objectif déclaré du système correctionnel est de réhabiliter ces individus, et le plan de correction, par définition, vise à atteindre cet objectif.

Je relaierai votre commentaire selon lequel vous avez entendu qu'ils n'y ont pas accès, et j'en discuterai avec mes collègues.

**Le sénateur Tannas :** Je vous remercie de votre présence. Je poursuis dans la foulée du sénateur Klyne. Ma question me vient de l'impression que m'a faite votre déclaration préliminaire. Il me semblait presque entendre le parrain du projet de loi, en ce sens que vous aviez beaucoup de bonnes choses à dire et que je n'entendais pas le « mais ». J'attendais le « mais », mais je ne l'entendais pas.

Je viens de vous entendre dire — et peut-être pouvez-vous préciser votre pensée — que dans un monde parfait, s'il n'y avait pas tous ces satanés problèmes avec les dossiers de la police, entre autres choses, dans un monde idéal, vous pensez qu'il serait bon de suspendre automatiquement les casiers judiciaires après un certain temps. Si j'ai mal compris, je vous prie de me corriger. Quand je dis « vous », je parle de vous en votre qualité de responsable du moteur politique de votre ministère.

Si tel est le cas, je voudrais simplement vous demander ceci : pourquoi votre groupe et tous les autres ministères n'ont-ils pas fait de cette question une priorité jusqu'ici? Il semble que la réponse à donner à la sénatrice Pate, c'est que dans un monde idéal, ce serait une excellente idée. C'est la première chose.

Il me semble que quand quelqu'un est sciemment prêt à faire des efforts, à s'atteler à la tâche pour se débarrasser de cette tache sur sa réputation personnelle, c'est bien. C'est une démarche cathartique et positive. Ceux qui ne peuvent pas le faire ou qui refusent de le faire... S'il faut avoir travaillé si dur pour pouvoir déposer une demande, alors il ne devrait pas être si difficile de déposer une demande. Cela fait des dizaines d'années qu'on nous répète à quel point c'est difficile, cela coûte cher et tout et tout. Pourquoi ne faudrait-il pas faire des efforts pour franchir cette dernière étape, qui consiste, pour la personne, à

want to get this off my back, I'm ready to move forward without it? For those who can't be bothered, maybe they ought to have a record for a while longer?

That's a question that I have as somebody who has had as little to do as possible with the legal system that I got as a citizen.

Second, what is your position on the reduction of the waiting time, from 10 to five years? What was your position when the last government was proposing it and your predecessor who came before a committee like this?

**Mr. Westmacott:** Thank you for the questions. There are a number in there. I will try to get through them all.

**The Chair:** Mr. Westmacott, take a little more than a minute and a half. Senator Tannas asked three or four big questions and I think you should have a chance to give a good answer.

**Mr. Westmacott:** Thank you very much, chair.

First of all, in terms of the question about a perfect world — I do recognize and appreciate the recognition that I'm not speaking for myself; I'm speaking for the department. There is a recognition that, yes, a record suspension after a certain period of time is a very good thing, with some restrictions that are in place.

**Senator Tannas:** Automatic?

**Mr. Westmacott:** Automated is a very admirable goal that we are proceeding, as I have indicated. You talked about our preoccupation. We have been working on how you would implement an automated sequestration for a criminal records system for a number of years now, including consultations with provinces and territories and a number of stakeholders from Indigenous communities, the criminal justice system, police, law enforcement, victims' organizations, et cetera. We have done the consultations to determine what would be the best way, what the gaps are, what the barriers are, what the challenges are and what the ways are to overcome some of those challenges.

I think that an automated system for some offences is what the consultations are leading us to conclude is that for those less serious offences, allowing for the more serious offences, the indictable offences to still go through the Parole Board system.

In terms of the notion of those that are not able to proceed or that don't proceed with applying for a record suspension and, in fact, maybe that they should be doing that, what I would say is that there are a number of barriers for a number of individuals in terms of the process. We're trying to attack it with a multipronged approach. In both we have seen the reduction of

dire : « Je veux me débarrasser de ça, je suis prêt à refaire ma vie sans ça »? Ceux qui ne veulent pas s'en donner la peine mériteraient peut-être d'avoir un casier judiciaire pendant un certain temps encore?

C'est une question que je me pose, mais je dois dire que j'ai eu moi-même le moins possible à faire avec le système judiciaire dont je bénéficie en tant que citoyen.

Ensuite, quelle serait votre position sur l'idée de réduire le délai d'attente de 10 à 5 ans? Quelle était votre position lorsque le dernier gouvernement l'a proposée et que votre prédécesseur a comparu devant un comité comme le nôtre?

**M. Westmacott :** Je vous remercie de ces questions. Il y en a plusieurs. J'essaierai de répondre à chacune.

**Le président :** Monsieur Westmacott, prenez un peu plus d'une minute et demie. Le sénateur Tannas a posé trois ou quatre grandes questions, et je pense que vous devriez avoir la possibilité d'y répondre comme il faut.

**M. Westmacott :** Merci beaucoup, monsieur le président.

Tout d'abord, en ce qui concerne la question du monde idéal, je précise et j'apprécie que l'on reconnaît que je ne parle pas en mon nom personnel, mais au nom du ministère. On reconnaît que, oui, la suspension du casier après un certain temps est une très bonne chose, sous réserve de certaines restrictions.

**Le sénateur Tannas :** De façon automatique?

**M. Westmacott :** L'automatisation est un objectif très admirable que nous cherchons à atteindre, comme je l'ai mentionné. Vous avez parlé de notre préoccupation. Nous nous penchons sur la façon de mettre en place un système de retrait automatisé des casiers judiciaires depuis maintenant un certain nombre d'années, y compris en menant des consultations avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec un certain nombre d'intervenants des communautés autochtones, du système de justice pénale, de la police, des forces de l'ordre, des organisations de victimes, etc. Nous avons mené les consultations pour déterminer quelle serait la meilleure façon de procéder, quels sont les lacunes, les obstacles et les défis, et quels sont les meilleurs moyens de relever certains de ces défis.

Je pense que les consultations nous orientent vers un système automatisé pour certaines infractions, les infractions moins graves, tandis que les infractions plus graves, les actes criminels, passeront encore par la Commission des libérations conditionnelles.

Pour ce qui est des infractions qui ne peuvent pas faire l'objet d'une suspension du casier ou qui ne font pas l'objet d'une demande à cette fin, c'est peut-être effectivement ce qui devrait être fait. Ce que je dirais, c'est que le processus présente un certain nombre d'obstacles pour un certain nombre de personnes. Nous essayons de nous attaquer à la question en adoptant une

the costs from \$657 down to \$50 to try to remove that financial barrier.

As I mentioned, there is also a new contribution program that the government has launched, the \$18 million over four years that is to support organizations that will help individuals who proceed with their record suspension. These are non-profit organizations, volunteer organizations, et cetera, to support those individuals in obtaining that. We have seen that there are some for-profit companies out there that in some cases take advantage of individuals trying to do that, and we have seen a lot of issues with that. The \$18 million funding over four years is to try to address that and support the individuals.

We also do recognize, though, that there are a number of challenges that remain with individuals, whether it is literacy issues, awareness issues. In some cases, individuals that are coming out, as I mentioned, it is very difficult for them to obtain jobs, employment or education because of the record they have. As a result, they are unable in some cases, even if they want to, to find the time or the resources to go through the process to be able to get the application in play.

[*Translation*]

**Senator Dupuis:** To continue in the same vein as Senator Tannas, I don't want to be a killjoy, but I would like us to stay in the real world. I am wary of the perfect world and especially of those who would define it.

Here's what I want to know. I think you've started, and even managed to pinpoint fairly well, the reasons that led you to conclude that, for certain offences, an automatic suspension system is a good thing.

When do you plan to implement it?

[*English*]

**Mr. Westmacott:** Thank you very much for that question.

[*Translation*]

**Senator Dupuis:** Let me explain why I am asking the question. In this place, we study bills that are introduced by the government, senators or members of Parliament. However, if instead of being engaged in dealing with bills that are beside the point, but not too far off, wouldn't it be better to ask this question: You had the same idea as her, at least for some of what is in this bill, so when are you going to get it done?

approche en plusieurs volets. Dans les deux cas, nous avons vu une réduction des coûts de 657 à 50 \$ pour tenter d'éliminer l'obstacle financier.

Comme je l'ai dit, le gouvernement a également lancé un nouveau programme de contribution, qui prévoit une somme de 18 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir les organisations qui aident les personnes qui demandent la suspension de leur casier. Ce sont des organisations sans but lucratif, des organismes bénévoles et ainsi de suite qui aident des gens à cette fin. Nous avons vu des entreprises à but lucratif qui profitent dans certains cas des personnes qui essaient de faire ces démarches, et nous avons observé beaucoup de problèmes. Le financement de 18 millions de dollars sur quatre ans vise à tenter de régler la question et à aider les gens.

Cela dit, nous reconnaissions également qu'il reste encore un certain nombre de problèmes liés aux gens, qu'il s'agisse de l'analphabétisme ou d'un manque de sensibilisation. Dans certains cas, il est très difficile, comme je l'ai dit, pour les personnes qui sortent de prison de se trouver un emploi ou d'étudier à cause de leur casier judiciaire. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure, même s'ils le souhaitent, de trouver le temps ou les ressources nécessaires pour suivre le processus et présenter une demande.

[*Français*]

**La sénatrice Dupuis :** Pour continuer dans la même veine que le sénateur Tannas, je ne veux pas être rabat-joie, mais je voudrais que l'on reste dans le monde actuel. Je me méfie du monde parfait et surtout de ceux qui vont le définir.

Ma question est la suivante : je pense que vous avez commencé, et même réussi à cerner assez bien les raisons qui font en sorte que vous êtes arrivé à la conclusion que pour certaines offenses, c'est une bonne chose d'avoir un système automatique de suspension.

Quand allez-vous le mettre en œuvre?

[*Traduction*]

**M. Westmacott :** Merci beaucoup de poser la question.

[*Français*]

**La sénatrice Dupuis :** Je veux juste expliquer la raison pour laquelle je vous pose la question. Ici, on examine des projets de loi qui sont déposés par le gouvernement, des sénateurs ou des députés. Cependant, si au lieu d'être occupé à traiter des projets de loi qui sont à côté de ce qu'il faudrait faire, mais pas loin, est-ce qu'on ne serait pas mieux de vous poser la question : vous avez eu la même idée qu'elle, au moins pour une partie de ce qu'il y a dans ce projet de loi, quand allez-vous le faire?

[*English*]

**Mr. Westmacott:** Thank you very much for that question. Yes, to reiterate, we are supportive of the intent, but not all of the clauses within Bill S-212, given that some of the fundamental parts of the Bill lead to challenges that would be very difficult to operate and does not provide the safeguard that I had previously mentioned.

[*Translation*]

**Senator Dupuis:** Yes, absolutely. I understand that. My question is addressed to you, because we don't want to do the wrong thing, as far as possible; we're sensitive, we don't want to do the wrong thing.

You seem to have a solution that is partly in line with this bill. Rather than doing the wrong thing by passing Bill S-212, we would like to know when your department plans to implement this system.

[*English*]

**Mr. Westmacott:** Thank you very much. What I will say is I do not want to speak for the government on when something will be going forward and speak to the legislative agenda of the government. That is not my role.

What I would say is that in the consultations with provinces and territories, they've pointed out a need to continue the work over a few more years to be able to determine the interoperability and some of the challenges that we have in play.

As I mentioned in my speech, we do expect that it would be a longer-term endeavour, but I cannot be specific as consultations continue and work continues with provinces and territories to determine how we would address some of these concerns.

[*Translation*]

**Senator Dupuis:** You mentioned a very important issue, which is the safety of communities. It's part of your mandate to ensure the safety of communities, and I'd like to connect that to the United Nations, or UN, 2030 Agenda for Sustainable Development. One of the UN goals is to promote sustainable development in communities.

You say it could take several years; can you be more specific? We're hoping to come out of the pandemic, which obliged the federal government and provinces to work together to find vaccines, to organize systems, and so forth. Can you be more specific as to the number of years? Who anticipates that it will take years more? Does the federal government have incentives to encourage provinces to be more specific about the number of

[*Traduction*]

**M. Westmacott :** Merci beaucoup de poser la question. Oui, je répète que nous appuyons l'objet du projet de loi S-212, mais pas tous les articles, car des éléments fondamentaux du projet de loi entraîneraient des difficultés qui seraient difficiles à surmonter et ne prévoient pas la mesure de protection dont j'ai parlé plus tôt.

[*Français*]

**La sénatrice Dupuis :** Oui, tout à fait. J'ai compris cela. Ma question est pour vous, car on ne veut pas faire la mauvaise chose, autant que possible; on est susceptible, on ne veut pas faire la mauvaise chose.

Vous avez l'air d'avoir une solution qui rejoint en partie ce qui est dans ce projet de loi. Au lieu de faire la mauvaise chose en adoptant le projet de loi S-212, nous voulons savoir quand votre ministère compte mettre en place ce système.

[*Traduction*]

**M. Westmacott :** Merci beaucoup. Je ne veux pas parler pour le gouvernement et dire à quel moment nous allons aller de l'avant. Je ne veux pas aborder le programme législatif du gouvernement. Ce n'est pas mon rôle.

Ce que je vais dire, c'est que dans les consultations avec les provinces et les territoires, on a souligné la nécessité de poursuivre le travail pendant quelques années pour pouvoir déterminer l'interopérabilité et certains des défis que nous devons relever.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, nous nous attendons à ce que ce soit un projet à long terme, mais je ne peux pas donner de détails pendant que le travail et les consultations se poursuivent avec les provinces et les territoires pour déterminer comment nous allons répondre à certaines de ces préoccupations.

[*Français*]

**La sénatrice Dupuis :** Vous avez fait référence à une question très importante, soit la sécurité des communautés. C'est une partie de votre mandat d'assurer la sécurité des communautés, et je veux faire un lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations unies (ONU). L'un des objectifs de l'ONU est de promouvoir le développement durable dans les communautés.

Quand vous dites que cela pourrait prendre plusieurs années, pouvez-vous être plus précis? On espère sortir de la pandémie, qui a forcé le gouvernement fédéral et les provinces à travailler en collaboration pour trouver des vaccins, pour organiser les systèmes, etc. Pouvez-vous être plus précis quant au nombre d'années? Qui pense que cela va prendre encore des années? Est-ce que le gouvernement fédéral a des incitatifs pour amener

years, because we could still be asking the same question 20 years from now? I understand perfectly well that these are technical reasons.

What if I leave New Brunswick and go to work in Ontario and then Alberta because wages are higher, and every time I commit minor offences I come back to my area?

You talked about the barriers people face in clearing their criminal records. Could the federal government convince the provinces to agree to a shorter timeline rather than a long-term one?

[English]

**Mr. Westmacott:** Thank you for that question. There are two elements to this. One is that while I mentioned there might be a few years before we would be able to have all of the details figured out in terms of an automatic sequestering criminal records system, it does not mean that there will not be action occurring as of now and going forward. For example, the \$18 million that I referred to are actions that can support.

We have a good relationship with the provinces and territories, and, as I mentioned, we have done consultations with them over the past year and continue to work with them in terms of finding solutions to the outstanding issues.

I do not want to get bogged down in terms of a time frame because I do not have the answer to that. But I would stress that we do continue to have a good relationship with provinces and territories, and there is support for the automatic sequestering of criminal records work. It is just a recognition of some of these issues that we need to work on, but we continue to work with provinces and territories diligently to try to advance this as fast as possible.

**The Chair:** Thank you. Mr. Westmacott, I have one question before we move to the second round, and it borrows from some of the questions that Senator Jaffer asked.

I have had a similar experience to hers, although most of my clients were convicted, and therefore the prosecutors pulled together the criminal records of my client quickly and comprehensively. Police officers have access to information when they are arresting people that seem to be more than satisfactory to them. I do not hear the police going around saying, "These records are in all of these different locations. How will we ever figure out what we are doing?" The system on the prosecution end of criminal justice seems to access this information just fine, thank you very much.

les provinces à être plus précises quant au nombre d'années, parce qu'on pourrait être ici dans 20 ans et se poser la même question? Je comprends très bien que ce sont des raisons techniques.

Qu'arrive-t-il si je quitte le Nouveau-Brunswick pour aller travailler en Ontario et, par la suite, en Alberta, parce que les salaires sont plus élevés, et que chaque fois que je commets des infractions mineures, je reviens dans ma région?

Vous avez parlé des obstacles auxquels sont confrontées les personnes en ce qui a trait à l'élimination de leur casier judiciaire. Quelle est la possibilité que le gouvernement fédéral puisse amener les provinces à s'asseoir autour d'un échéancier à court et à moyen terme plutôt qu'à moyen et à long terme?

[Traduction]

**M. Westmacott :** Merci de la question. Il y a deux éléments à cela. Le premier, c'est que même s'il écoulera peut-être quelques années avant que nous puissions comprendre tous les détails liés à un système de retrait automatisé des casiers judiciaires, cela ne signifie pas qu'aucune mesure ne sera prise entretemps. Par exemple, le financement de 18 millions de dollars dont j'ai parlé servira à prendre des mesures qui pourront venir en aide.

Nous avons une bonne relation avec les provinces et les territoires, et, comme je l'ai dit, nous les avons consultés au cours de la dernière année et nous poursuivons le travail avec eux pour trouver des solutions aux problèmes non réglés.

Je ne veux pas m'enliser dans un échéancier puisque je n'ai pas la réponse à la question. Je souligne toutefois que nous avons une bonne relation avec les provinces et les territoires, et un soutien est accordé pour le travail d'élaboration du système de retrait automatisé des casiers judiciaires. Ce sur quoi nous devons travailler, c'est une reconnaissance de ces questions, mais nous poursuivons le travail avec les provinces et les territoires pour tenter de faire avancer le dossier le plus rapidement possible.

**Le président :** Merci. Monsieur Westmacott, j'ai une question avant que nous passions au deuxième tour, et elle s'inspire un peu des questions posées par la sénatrice Jaffer.

J'ai vécu une expérience semblable à la sienne, même si la plupart de mes clients ont été condamnés, ce qui signifie que les poursuivants ont obtenu rapidement et entièrement leurs casiers judiciaires. Les policiers semblent avoir accès aux renseignements dont ils ont besoin lorsqu'ils arrêtent des gens. On ne les entend pas dire que l'information se trouve à différents endroits, qu'ils ne pourront jamais savoir à quoi s'en tenir. Du côté des poursuivants, on semble avoir accès à cette information sans le moindre problème.

Then, when we try to work at the other end of it, the answer seems to be, "This is too hard. They are in too many places."

Can you give me an idea of why it works so well for prosecutors and police officers to access the criminal record information that they need, but the system cannot do the same to expunge records?

**Mr. Westmacott:** The key difference that I would see is the application concept versus the automation concept. When you are going through what the police have at hand, they are actually asking for the information for this individual and seeking the information for the individual. Under the current application system that works because we get the information that is required to be able to have the access to it. In an automated system, you don't actually have all of that. There is a huge consequence in terms of misidentification of individuals as well. That is why fingerprinting is very important because an individual's name is not sufficient enough to ensure that the criminal record that you are dealing with in this jurisdiction and in that jurisdiction are actually the same individual. It does come down to the processes in play.

Now, I do not want to speak too much for the police system because I do not work with them.

**The Chair:** Thank you very much. We will now begin the second round, maybe three minutes each, if that's acceptable.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** As long as the answers are brief.

Thank you for being here.

Do all provinces have a computerized system for people incarcerated in provincial institutions?

[*English*]

**Mr. Westmacott:** For individuals detained in the federal system, they would be covered under the CPIC, because it is a federal repository.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** Quebec still keeps paper records. It does not have a computerized system.

Do you know what percentage of first-time federally incarcerated offenders were sentenced to less than two years?

Du point de vue de la défense, on semble dire que c'est trop difficile, que l'information se trouve à trop d'endroits différents.

Pouvez-vous me donner une idée de la raison pour laquelle il est si simple pour les poursuivants et les policiers d'obtenir l'information dont ils ont besoin dans les casiers judiciaires alors que le système ne peut pas en faire autant pour radier des condamnations?

**M. Westmacott :** À mon avis, la principale différence concerne le concept relatif aux demandes par rapport au concept de l'automatisation. Lorsqu'on regarde ce que les policiers ont sous la main, on constate qu'ils demandent et cherchent à obtenir l'information sur la personne. Dans le cadre du système de demandes existant, cela fonctionne puisque nous obtenons l'information nécessaire pour être en mesure d'obtenir l'accès. Dans un système automatisé, on n'a pas tout cela. Les conséquences peuvent également être extrêmement graves en cas d'erreur d'identification. C'est la raison pour laquelle les empreintes digitales sont très importantes, car le nom d'une personne ne suffit pas pour être certain d'avoir le bon casier judiciaire dans une province donnée. Au bout du compte, il est question des processus qui entrent en jeu.

Je ne veux toutefois pas trop parler du système des policiers, car je ne travaille pas avec eux.

**Le président :** Merci beaucoup. Nous allons maintenant commencer le deuxième tour, en accordant peut-être trois minutes par intervenant, si c'est acceptable.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** Dans la mesure où les réponses sont courtes.

Merci beaucoup de votre présence.

Est-ce que toutes les provinces ont un système informatisé pour les gens qui sont incarcérés dans les prisons provinciales?

[*Traduction*]

**M. Westmacott :** Pour ce qui est des personnes détenues dans le système fédéral, l'information se trouve au Centre d'information de la police canadienne, car c'est un dépositaire fédéral.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** Le Québec gère encore des boîtes de dossiers. Il n'a pas de système informatisé.

Connaissez-vous le pourcentage de délinquants incarcérés pour la première fois au fédéral, mais qui ont écopé d'une peine de prison de moins de deux ans?

[English]

**Mr. Westmacott:** I do not have that data.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** In 2012, it was 50% of offenders.

You are aware that the Auditor General issued a report in 2018 criticizing the Canadian prison system and Statistics Canada for not calculating the recidivism rate of offenders incarcerated in provincial jails and those tried in municipal court.

My question is this: How are you going to manage the 358,000 people who are incarcerated in provincial prisons each year, while at the federal level, 14,000 people are incarcerated in federal prisons each year? How are you going to manage the staggering number of people who flow through provincial prisons?

[English]

**Mr. Westmacott:** I guess that I do not understand the question in terms of how we would manage them. In terms of the records?

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Information about the incarceration of the 358,000 Canadians sentenced to less than two years in prison will not be shared with the Parole Board of Canada. It is up to the Parole Board to monitor these offenders to ensure that they do not commit further crimes.

On a human level, how can we annually track 350,000 people when we have no information on their criminal records?

[English]

**Mr. Westmacott:** Thank you very much for the question. I think that points to the point that I have been making. The differences in the record systems among the provincial, territorial and federal systems are something that we need to be working on to ensure that there is interoperability between the systems before we can move to an effective automated system.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** As I understand it, if this bill were to go into effect tomorrow, as currently written, it would be premature.

[Traduction]

**M. Westmacott :** Je n'ai pas ces données.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** En 2012, c'était 50 % des délinquants.

Vous êtes au fait que le vérificateur général avait produit un rapport en 2018, dans lequel il reprochait au système carcéral canadien et à Statistique Canada de ne pas avoir calculé le taux de récidive des délinquants incarcérés dans une prison provinciale et de ceux qui sont jugés dans une cour municipale.

Ma question est la suivante : comment allez-vous gérer les 358 000 citoyens qui sont incarcérés dans une prison provinciale annuellement, alors qu'au fédéral, 14 000 citoyens sont incarcérés annuellement dans un pénitencier fédéral? Comment allez-vous gérer ce nombre effarant de personnes qui transitent par les prisons provinciales?

[Traduction]

**M. Westmacott :** Je pense que je ne comprends pas la question à propos de la façon de les gérer. Parlez-vous des casiers?

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** L'information concernant l'incarcération des 358 000 Canadiens ayant écopé d'une peine de prison de moins de deux ans ne sera pas transmise à la Commission des libérations conditionnelles du Canada. C'est cette commission qui devra suivre ces délinquants pour s'assurer qu'ils ne commettent pas d'autres crimes.

Sur le plan humain, comment peut-on suivre annuellement 350 000 personnes pour lesquelles nous n'avons aucune information sur le casier judiciaire?

[Traduction]

**M. Westmacott :** Merci beaucoup pour la question. Je pense que cela se rapporte au point que j'ai soulevé. Nous devons examiner les différences dans les systèmes de casiers provinciaux, territoriaux et fédéraux pour assurer une interopérabilité entre eux avant de pouvoir passer à un système automatisé.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Si je comprends bien, si ce projet de loi entrail en vigueur demain, tel qu'il est rédigé actuellement, ce serait prématûr.

[*English*]

**Mr. Westmacott:** As I indicated in my comments, the bill as written provides a number of challenges that would make it very difficult to implement if it were implemented and go into effect immediately.

**The Chair:** Thank you, Mr. Westmacott, for the brief answers.

**Senator Clement:** I want to follow up on questions from Senator Dupuis. Where is the sense of urgency here? “We can’t operationalize”: We have heard this before, and the people who are hearing it are people that I have represented. I have represented many clients over the years in their application for pardon process. They are Black folks, marginalized folks, racialized, they have literacy issues, all of those issues, and they give up, and they walk away from my office. They can’t.

So why not put a bill like this in place with a sunset clause and say, “We’re putting pressure on you”? Because we can sit here and say that we cannot operationalize, but when I say that to my clients, that has a whole piece of disrespect attached to it. They have served their sentence under the law, and so this inefficient application process should not be added on to their sentence. That is not the point of this. They have served their sentence. They are crime-free and eligible. How do you answer that? There is a sense of urgency that is missing.

**Mr. Westmacott:** Thank you very much. I would stress that there is a significant sense of urgency among the government to try to address the issues that remain so that when a system can be put in place it is done so as soon as possible. Myself, my team, working with the provinces and territories, is very much seized by this issue and working very hard to try to address the issues in play. What we want to avoid is putting in place a system that would not achieve the result that they actually are intended to do.

**Senator Jaffer:** You keep on saying, “We have goals; we are going to do it.” For a person who is convicted and is illiterate, who is vulnerable, if you guys cannot put it together, how can they? What is your goal? How many years?

**Mr. Westmacott:** Thank you very much for the question. Recognizing, for sure, that there are a number of challenges that individuals are faced with in terms of going through the record suspension system, that is why we are actually taking a number of other approaches to try to address some of the challenges that are there. For example, the contribution program that I have

[*Traduction*]

**M. Westmacott :** Comme je l’ai indiqué dans mes observations, le projet de loi dans sa forme actuelle comporte un certain nombre de problèmes qui rendront très difficile une éventuelle mise en œuvre immédiate.

**Le président :** Merci pour vos réponses brèves, monsieur Westmacott.

**La sénatrice Clement :** Je veux donner suite aux questions de la sénatrice Dupuis. Quel est le sentiment d’urgence ici? On dit qu’on ne peut pas mettre de solutions en œuvre. Nous l’avons déjà entendu avant, et les gens qui l’entendent sont des personnes que j’ai représentées. Au fil des ans, j’ai aidé des clients à présenter une demande de réhabilitation. Il s’agit de personnes noires, de personnes marginalisées, de personnes racisées. Elles ont des problèmes de littératie, toutes sortes de problèmes, et elles abandonnent et partent de mon bureau. Elles ne peuvent pas suivre le processus.

Pourquoi alors ne pas adopter un projet de loi de ce genre qui comporte une disposition de caducité et qui met de la pression? Nous pouvons nous contenter de dire qu’on ne peut pas mettre de solutions en œuvre, mais lorsque je le dis à mes clients, cela s’accompagne d’un énorme manque de respect. Ils ont purgé leur peine conformément à la loi, et ce processus inefficace de demande de réhabilitation ne devrait pas s’ajouter à leur peine. Ce n’est pas l’objectif. Ils ont purgé leur peine. Ils n’ont plus commis de crime et ils ont le droit de présenter une demande. Que répondez-vous à cela? Il devrait y avoir un sentiment d’urgence.

**M. Westmacott :** Merci beaucoup. Je tiens à préciser qu’il y a un sentiment d’urgence considérable au sein du gouvernement dans le but de régler les derniers problèmes pour qu’un système soit mis en place le plus tôt possible. Mon équipe et moi, dans le cadre du travail que nous faisons avec les provinces et les territoires, sommes vraiment préoccupés par cette question, et nous travaillons très fort pour tenter de régler les problèmes auxquels nous faisons face. Ce que nous voulons éviter, c’est la mise en place d’un système qui ne donnerait pas le résultat escompté.

**La sénatrice Jaffer :** Vous dites constamment que vous avez des objectifs, que vous allez le faire. Comment un condamné analphabète, qui est en situation de vulnérabilité, peut-il s’en sortir si vous n’arrivez pas à faire le travail? Quel est votre objectif? Combien d’années faudra-t-il attendre?

**Mr. Westmacott :** Merci beaucoup de poser la question. Nous reconnaissons sans aucun doute que les gens se heurtent à un certain nombre de difficultés dans le système de suspension du casier, et c’est la raison pour laquelle nous adoptons d’autres approches pour essayer de régler certains des problèmes. Par exemple, le programme de contributions dont j’ai parlé plus tôt,

previously mentioned, the \$18 million over four years, which is there to support individuals in actually obtaining their record suspension.

**Senator Jaffer:** Why not put it into a bill like this, and they would not need this money?

**Mr. Westmacott:** As I mentioned, the concerns that we have for a bill like this is that we would not be — it would be very, very difficult to implement this bill.

The secondary part of that is that some safeguards that we feel are very important are not in this bill including the ability to revoke a record suspension or, in this case, a record expiry, and the notion that this would apply to all offences and that it does not allow for the safeguard of going through the Parole Board system in terms of existing more serious offences.

**Senator Jaffer:** I am so frustrated with your answers. You say, “not now, not now, not now.” Then when?

**Mr. Westmacott:** As I have indicated, we are working very diligently with provinces and territories to address the outstanding concerns that are in play. We would like to move forward with an ASCR system, an automatic sequestering of criminal records system, as soon as possible. As I said, there are a number of challenges that we continue to work through and work through very aggressively.

**Senator Jaffer:** Thank you.

**The Chair:** Thank you.

That concludes the time that we have for our discussion with you, Mr. Westmacott. I extend my thanks and the thanks of the committee for the dialogue that we have had this afternoon.

For the second panel, we have Ian Broom, Director General, Policy, Planning and Operations, Parole Board of Canada; and Lisa Noseworthy, Director, Clemency and Record Suspensions, Parole Board of Canada. Welcome to you both. As I think you were anticipating, between the two of you, a five-minute presentation which will be then followed by questions from senators. Take it away.

**Ian Broom, Director General, Policy, Planning and Operations, Parole Board of Canada:** Good evening, Mr. Chair, and honourable members of the committee. Thank you for the invitation to speak with you today in relation to Bill S-212. I would like to start by introducing my colleague and myself. My name is Ian Broom, and joining me this evening is Lisa Noseworthy, who is also with the Parole Board of Canada, otherwise known as the PBC. We're pleased to appear before you today and to provide the committee with information about the record suspension program to help inform your study.

qui prévoit 18 millions de dollars sur quatre ans, est là pour aider les gens à faire suspendre leur casier.

**La sénatrice Jaffer :** Pourquoi ne pas utiliser plutôt un projet de loi comme celui-ci? On n'aurait plus besoin de cet argent.

**M. Westmacott :** Comme je l'ai mentionné, ce qui nous préoccupe dans un projet de loi comme celui-ci, c'est qu'il serait très difficile de le mettre en œuvre.

De plus, nous sommes d'avis que le projet de loi devrait prévoir certaines mesures de sécurité, y compris la capacité de révoquer la suspension d'un casier ou, dans ce cas-ci, l'expiration d'un casier, et la notion que cela s'appliquerait à toutes les infractions et que cela ne permettrait pas, en tant que mesure de sécurité, de s'adresser à la Commission des libérations conditionnelles dans le cas des infractions existantes plus graves.

**La sénatrice Jaffer :** Je trouve vos réponses extrêmement frustrantes. Vous répétez sans cesse que ce n'est pas pour maintenant. Eh bien, c'est pour quand alors?

**M. Westmacott :** Comme je l'ai mentionné, nous travaillons assidûment avec les provinces et les territoires pour répondre aux préoccupations qui entrent en jeu. Nous aimerais aller de l'avant avec un système de retrait automatisé des casiers judiciaires, le plus tôt possible. Comme je l'ai dit, nous continuons de nous pencher très assidûment sur un certain nombre de problèmes.

**La sénatrice Jaffer :** Merci.

**Le président :** Merci.

C'est tout le temps que nous avions pour notre discussion avec vous, monsieur Westmacott. Le comité, tout comme moi, vous remercie pour les échanges que nous avons eus cet après-midi.

Pour la deuxième partie de la réunion, nous accueillons Ian Broom, directeur général, Politiques, planification et opérations, et Lisa Noseworthy, directrice, Clémence et suspension du casier, tous les deux de la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Bienvenue. Comme je crois que vous vous y attendiez, vous avez cinq minutes à vous partager pour faire un exposé, qui sera suivi des questions des sénateurs. Allez-y.

**Ian Broom, directeur général, Politiques, planification et opérations, Commission des libérations conditionnelles du Canada :** Bonsoir, monsieur le président et honorables membres du comité. Je vous remercie de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui du projet de loi S-212. Je voudrais commencer par me présenter et présenter ma collègue. Je m'appelle Ian Broom, et je suis accompagné de Lisa Noseworthy, qui travaille également à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, la CLCC. Nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui pour vous fournir des renseignements sur le programme de

The PBC is an independent administrative tribunal that is part of the Canadian criminal justice system, makes independent, quality conditional release record suspension and expungement decisions, as well as clemency recommendations.

The PBC contributes to the protection of society by facilitating, as appropriate, the timely reintegration of individuals as law-abiding citizens. Public safety is the primary consideration in all PBC decisions.

Under the Criminal Records Act, the PBC has exclusive jurisdiction and absolute discretion to order, refuse to order or revoke a record suspension. A record suspension is designed to support the sustained reintegration of a person with a criminal record back into society. It removes the stigma of a criminal record and assists people to access things like housing, employment, education and volunteer opportunities.

To be eligible to apply, a person must have completed their sentence and demonstrated that they have been a law-abiding citizen for a prescribed number of years.

Record suspensions can be revoked or cease to have effect if the person is convicted of a new offence, is found to no longer be of good conduct or to have made a false or misleading statement when they applied.

On January 1, 2022, the cost to apply for a record suspension was reduced to \$50. There is no application fee or waiting period for cannabis record suspensions, which were introduced in August 2019. This has made record suspensions more affordable to the wider Canadian population, including those from racialized and marginalized communities.

In terms of application volumes, in fiscal year 2021-22, the PBC received 10,981 record suspension pardon applications, which represent a 20% increase from 2020-21.

For fiscal year 2022-23, we are on track to receive approximately 15,500 record suspension applications, which will represent a further 29% increase in volumes.

Individuals can apply directly to the PBC for a record suspension. They do not need to use a lawyer or third party company. Information on the application process is available on our website, including the official application guide and forms, as well as various resources such as frequently asked questions and how to avoid common mistakes.

suspension du casier dans le but de vous aider dans votre examen.

La CLCC est un tribunal administratif indépendant qui, faisant partie du système de justice pénale canadien, rend des décisions indépendantes et judicieuses au sujet de la mise en liberté sous condition, de la suspension du casier judiciaire et de la radiation, et formule des recommandations en matière de clémence.

La CLCC contribue à la protection de la société en favorisant, au besoin, la réinsertion sociale en temps opportun des personnes en tant que citoyens respectueux de la loi. La sécurité publique est le critère déterminant de toute décision de la CLCC.

En vertu de la Loi sur le casier judiciaire, la CLCC a toute compétence et latitude pour ordonner, refuser ou révoquer la suspension du casier. La suspension du casier judiciaire est conçue pour favoriser la réinsertion sociale durable d'une personne ayant un casier judiciaire. Elle permet d'éliminer les stigmates liés à un casier judiciaire et d'aider les personnes à accéder, par exemple, au logement, à l'emploi, à l'éducation et au bénévolat.

Pour pouvoir faire une demande, une personne doit avoir purgé sa ou ses peines et démontré qu'elle a respecté la loi depuis un nombre d'années déterminé.

La suspension du casier peut être révoquée ou annulée si la personne est reconnue coupable d'une nouvelle infraction, si elle a cessé de bien se conduire ou si elle a fait une déclaration inexacte ou trompeuse lors de sa demande.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le coût de la demande de suspension du casier a été réduit à 50 \$. Il n'y a pas de frais de demande ni de période d'attente pour les suspensions du casier liées au cannabis, qui ont été introduites en août 2019. Ce changement a rendu les suspensions du casier plus abordables pour l'ensemble de la population canadienne, dont les personnes issues de communautés racisées et marginalisées.

En ce qui concerne les volumes de demandes, en 2021-2022, la CLCC a reçu 10 981 demandes de suspension du casier et de pardon, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2020-2021.

Pour l'exercice 2022-2023, nous sommes en voie d'avoir reçu près de 15 500 demandes de suspension du casier, ce qui représentera une nouvelle augmentation de 29 %.

Les personnes peuvent demander directement à la CLCC une suspension de leur casier. Elles n'ont pas besoin de faire appel à un avocat ou à une société tierce. Des renseignements sur le processus de demande sont fournis sur notre site Web, dont le guide et les formulaires de demande officiels, ainsi que diverses ressources, comme une foire aux questions et des conseils pour éviter les erreurs courantes.

The board also has a dedicated 1-800 telephone line and email address that applicants can use to get help with their application.

Once received, the PBC screens all applications for completeness and eligibility, and conducts investigations to help inform board members' decision-making.

Due to various court decisions and legislative change over the past few years, record suspension applications are currently processed according to four different legislative schemes. The criteria for processing applications differs based on the date of the commission of the individual's first offence, and the version of the Criminal Records Act in force at that time. This complexity is a challenge both for the PBC in administering the schemes and for the applicants themselves.

Applications for simple possession of cannabis, as mentioned, follow their own legislative scheme, which includes no fee and no waiting period.

Over the past three years, from 2019-20, the most common criminal convictions for which a record suspension or pardon has been requested are, driving with more than 80 milligrams of alcohol; theft under \$50, \$200, \$1,000, \$5,000; breach of the Controlled Drugs and Substances Act; assault, not including common assault; driving while ability impaired.

The PBC develops an annual report on the record suspension program which is submitted to the Minister of Public Safety and tabled in Parliament.

Since 1970, more than 500,000 Canadians have received pardons and record suspensions. Of these individuals, 95% have remained crime-free, which demonstrates the success of the program.

In closing, I want to thank the committee, again, for the invitation today and look forward to answering your questions. Thank you.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** Welcome to our committee. Thank you for being here. I'd like you to tell us about your hotline for people seeking a pardon. Have you conducted a study on the level of satisfaction among people applying for a pardon, whether this line is effective or whether people have to wait 20 or 30 minutes before they get an answer?

La commission met aussi à la disposition des demandeurs une ligne téléphonique 1-800 et une adresse électronique pour les aider concernant leur demande.

La CLCC examine toutes les demandes reçues pour s'assurer qu'elles sont complètes et admissibles, puis mène des enquêtes pour aider les commissaires à prendre des décisions.

En raison des diverses décisions judiciaires et changements législatifs des dernières années, les demandes de suspension du casier judiciaire sont actuellement traitées selon quatre régimes législatifs distincts. Les critères de traitement des demandes diffèrent en fonction de la date de la première infraction commise par la personne et de la version de la Loi sur le casier judiciaire en vigueur à ce moment-là. Cette complexité est un défi à la fois pour la CLCC dans l'administration du programme et pour les demandeurs eux-mêmes.

Les demandes au sujet d'une possession simple de cannabis suivent leur propre régime législatif, qui ne prévoit ni frais ni période d'attente.

Au cours des trois dernières années, depuis 2019-2022, les condamnations au criminel les plus courantes pour lesquelles une suspension du casier ou un pardon a été demandé sont: la conduite avec plus de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang; les vols de moins de 50, 200, 1 000 et 5 000 \$; les infractions à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances; les voies de fait, à l'exclusion des voies de fait simples; et la conduite avec facultés affaiblies.

La CLCC rédige un rapport annuel sur le programme de suspension du casier, qui est présenté au ministre de la Sécurité publique, puis déposé au Parlement.

Depuis 1970, plus de 500 000 Canadiens ont bénéficié d'un pardon ou d'une suspension du casier. Parmi ces personnes, 95 % n'ont pas commis d'autres actes criminels, ce qui témoigne du succès de ce programme.

En conclusion, je tiens à remercier une fois de plus le comité pour son invitation. Nous sommes impatients de répondre à vos questions. Merci.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** Bienvenue à notre comité. Merci d'être ici. J'aimerais que vous nous parliez de votre ligne téléphonique pour les gens qui demandent le pardon. Est-ce que vous avez fait une étude sur le niveau de satisfaction des gens qui demandent un pardon, à savoir si cette ligne est efficace ou si les gens doivent attendre 20 ou 30 minutes avant d'avoir une réponse?

*[English]*

**Lisa Noseworthy, Director, Clemency and Record Suspensions, Parole Board of Canada:** Thank you for the question.

At this time, we have not conducted any surveys. I will definitely take it back to our public affairs and partnership division to see if that is something we can conduct.

We have prerecorded messaging so that applicants can get the information they need if it is brief, as quickly as possible, but there is an option to select to speak to an operator. We do have clerks answering that line from 8 a.m. to 6 p.m. eastern time. They can get basic information from the clerk. We are very careful about making sure we do not release any information without confirming identity.

When the clerk cannot answer that question, they can be referred to an officer, as well as the intake supervisor for further information.

*[Translation]*

**Senator Boisvenu:** It's important to know people's satisfaction level. There are many criticisms from people who apply for a pardon; they say that the process is cumbersome. I think it would be useful to hear your feedback.

My next question is very technical. Earlier, I was telling the other witness that there are about 15,000 people passing through federal prisons every year, but there are 358,000 passing through provincial ones. Does the Parole Board of Canada have all the information on those incarcerated in the provincial system?

*[English]*

**Mr. Broom:** Thank you for the question.

I would say that there are statistics available that are compiled on the number of individuals who are in provincial custody, as well as federal. In terms of the records of all those individuals who are currently incarcerated, we don't have access to that.

*[Translation]*

**Senator Boisvenu:** Which means that a person who has been through the provincial system receives an automatic pardon after two or three years. The Parole Board of Canada's role is to check on all of these people to make sure they haven't committed a crime during their grace period.

*[Traduction]*

**Lisa Noseworthy, directrice, Clémence et suspension du casier, Commission des libérations conditionnelles du Canada :** Je vous remercie de votre question.

Pour l'instant, nous n'avons pas mené de sondage. Je vais certainement soumettre la question à la Division des affaires publiques et des partenariats afin de savoir s'il est possible de le faire.

Nous avons des messages préenregistrés qui permettent aux demandeurs d'obtenir aussi rapidement que possible les renseignements dont ils ont besoin s'ils sont brefs, mais il est possible de choisir de parler à un téléphoniste. Des préposés sont là pour répondre aux demandes de 8 heures à 18 heures, heure de l'Est. Les demandeurs peuvent obtenir des renseignements de base auprès du préposé. Nous veillons à ne pas divulguer d'information sans avoir confirmé l'identité de la personne.

Si le préposé n'est pas en mesure de répondre à la question, la personne peut être orientée vers un agent ou vers le superviseur de la réception pour obtenir de plus amples renseignements.

*[Français]*

**Le sénateur Boisvenu :** C'est important de connaître le niveau de satisfaction des gens. Il y a plusieurs critiques émises par des gens qui demandent le pardon; ils disent que le processus est lourd. Je pense que ce serait intéressant d'avoir de la rétroaction de votre part.

Ma prochaine question est très technique. Je disais tout à l'heure à l'autre témoin qu'il y a à peu près 15 000 personnes qui transitent par les pénitenciers fédéraux chaque année, mais il y en a 358 000 qui transitent par les prisons provinciales. Est-ce que vous avez toutes les informations, à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, sur les gens qui sont incarcérés dans les prisons provinciales?

*[Traduction]*

**M. Broom :** Je vous remercie de cette question.

Je dirais que nous disposons de statistiques sur le nombre de personnes détenues par les autorités provinciales et fédérales. En ce qui concerne les dossiers de toutes les personnes actuellement incarcérées, nous n'y avons pas accès.

*[Français]*

**Le sénateur Boisvenu :** Ce qui veut dire qu'une personne qui a transité par une prison provinciale, après deux ou trois ans, reçoit un pardon automatique. Le rôle de la Commission des libérations conditionnelles du Canada est de vérifier le parcours de tous ces gens pour s'assurer qu'ils n'ont pas commis de crime pendant leur période de grâce.

How will the Parole Board of Canada, with the resources at its disposal, verify that the 350,000 people who flow through a provincial prison and are released have not committed a crime during their grace period and that a pardon is not automatically granted even if they have committed crimes? How will you monitor that population?

[English]

**Mr. Broom:** Thank you for the question. I could approach this from a couple of different directions.

In terms of supervising offenders, at the Parole Board of Canada we make condition release decisions. Correctional Service Canada would do the supervision in the community.

In terms of an automated system, would an automated system have access to all of the information at the provincial and territorial level in terms of completion of the sentence? For example, have fines been paid, et cetera, which would inform when the eligibility period would commence?

An automated system, if it were implemented today, would not have that information in it.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** I'm going to ask you a more practical question. With the staff that you have at the Parole Board of Canada, tomorrow morning, should this bill pass, you will have to monitor the federal and provincial populations, so in excess of 370,000 cases annually. Will the board have the capacity to handle those 370,000 cases?

[English]

**Mr. Broom:** Thank you.

The Parole Board does have responsibility for conditional release decision-making. Also, the Parole Board has responsibility for making record suspension expungement decisions.

When we are talking about supervision of offenders, again, with the Parole Board of Canada —

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Let me stop you there. That isn't my question. At present, the Parole Board of Canada receives a notice of release from the Correctional Service of Canada for an

Comment va faire la Commission des libérations conditionnelles du Canada, avec les ressources qu'elle a, pour vous assurer que les 350 000 personnes qui transitent par une prison provinciale et qui sont remises en liberté n'auront pas commis de crime durant leur période de grâce et que le pardon ne sera pas automatique s'ils commentent des crimes? Comment allez-vous faire pour contrôler cette population?

[Traduction]

**M. Broom :** Je vous remercie de cette question. Je pourrais l'aborder sous plusieurs angles différents.

En ce qui concerne la surveillance des délinquants, nous prenons, à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, les décisions de mise en liberté sous condition. Le Service correctionnel du Canada se charge de la surveillance dans la communauté.

Est-ce qu'un système automatisé comporterait un accès à toute l'information à l'échelle des provinces et des territoires en ce qui a trait à l'achèvement de la peine? Par exemple, est-ce qu'on saurait si les amendes ont été payées, et ainsi de suite, ce qui permettrait de savoir quand la période d'admissibilité commencerait?

Un système automatisé, s'il était mis en œuvre aujourd'hui, ne comporterait pas cette information.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Je vais vous poser une question plus terre à terre. Avec le personnel que vous avez à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, demain matin, si ce projet de loi est adopté, vous devez suivre la clientèle fédérale et provinciale, donc au-delà de 370 000 dossiers annuellement. Est-ce que la commission aura la capacité de gérer ces 370 000 dossiers?

[Traduction]

**M. Broom :** Merci.

La Commission des libérations conditionnelles est effectivement responsable de la prise de décisions en matière de mise en liberté sous condition. Il lui incombe également de prendre des décisions en matière de suspension ou de radiation du casier judiciaire.

Quand nous parlons de la supervision des délinquants, encore une fois, avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada...

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Je vous arrête. Ma question n'est pas là. À l'heure actuelle, la Commission des libérations conditionnelles du Canada reçoit du Service correctionnel

offender held at a federal institution, so you manage about 15,000 releases annually, after the offender has served either one-third or two-thirds of their sentence. Tomorrow morning, you will be told that you have 300,000 more cases to manage. My question is simple. Do you have the capacity and resources to handle those additional 350,000 cases, on top of the 15,000 you are currently handling?

[English]

**Mr. Broom:** Thank you. That would be a question that would probably be best directed toward Correctional Services at provincial levels if we're talking about supervision.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** The bill mandates the Parole Board of Canada to monitor these people and ensure that they have not committed a crime. The board has the mandate. It's not the Correctional Service.

I'll go back to my question. If, tomorrow, you have to process an additional 350,000 cases, will you have the capacity in terms of human resources to process those cases and ensure that people don't receive automatic pardons if they commit crimes? My question is simple.

[English]

**Mr. Broom:** Thank you. If we looked at this from the perspective of, would we have the resources available to be able to support the implementation of Bill S-212 as it is written today, I would say that we have not conducted a detailed analysis of what the cost implications might be from a staffing perspective. For example, one element in the bill is that it increases staff decision-making relative to board member decision-making. In addition to that, we would need to be considering the fact that under an automated system some of the responsibility would fall to the RCMP rather than the Parole Board. But at this point we haven't conducted a detailed costing analysis regarding Bill S-212.

**Senator Dalphond:** Under the current system, how does it work when somebody makes an application? He has to provide the report he would like to be expunged or extinguished, disappeared or whatever, the pardon. But if at the same time, you were charged for something else but it's a summary conviction, or he was even charged and found guilty but still a summary conviction and does not disclose it, how do you check that? How can you be aware of it?

canadien un avis de remise en liberté pour un criminel qui est dans un pénitencier fédéral, donc vous gérez annuellement à peu près 15 000 remises en liberté annuellement, que ce soit au tiers ou aux deux tiers. Demain matin, on va vous dire que vous avez 300 000 dossiers de plus à gérer. Ma question est simple : avez-vous la capacité et les ressources pour traiter ces 350 000 dossiers additionnels, en plus des 15 000 que vous traitez actuellement?

[Traduction]

**M. Broom :** Merci. C'est une question qu'il vaudrait mieux poser aux services correctionnels des provinces, si nous parlons de supervision.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Le projet de loi donne le mandat à la Commission des libérations conditionnelles du Canada de suivre ces gens pour s'assurer qu'ils n'ont pas commis de crime ou de délit. C'est la commission qui a le mandat. Ce ne sont pas les services correctionnels.

Je reprends ma question. Si demain vous devez traiter 350 000 dossiers additionnels, aurez-vous la capacité, sur le plan des ressources humaines, de traiter ces dossiers pour vous assurer que les gens ne reçoivent pas de pardon automatique parce qu'ils ont commis des crimes? Ma question est simple.

[Traduction]

**M. Broom :** Merci. Si la question est de savoir si nous disposons des ressources nécessaires pour soutenir la mise en application du projet de loi S-212 dans son libellé actuel, je dirais que nous n'avons pas réalisé d'analyse détaillée des incidences financières du point de vue de la dotation en personnel. Par exemple, l'un des éléments du projet de loi est qu'il laisse une plus grande place aux décisions prises par le personnel, par rapport à celles qui sont prises par la commission. En outre, il faut garder à l'esprit qu'avec un système automatisé, la responsabilité incomberait en partie à la GRC plutôt qu'à la Commission des libérations conditionnelles. Mais pour l'instant, nous n'avons pas réalisé d'analyse détaillée des coûts du projet de loi S-212.

**Le sénateur Dalphond :** Avec le système actuel, comment cela se passe-t-il lorsque quelqu'un fait une demande? Le demandeur doit fournir le rapport qu'il veut faire radier ou effacer, ou qu'il veut faire disparaître, pour obtenir le pardon. Cependant, s'il a été en même temps inculpé pour autre chose, mais qu'il s'agit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, ou s'il a même été accusé et reconnu coupable d'une telle infraction, mais qu'il ne le divulgue pas, comment pouvez-vous le vérifier? Comment pouvez-vous le savoir?

**Ms. Noseworthy:** Thank you for the question. Under the current application process we require a number of documents, one of them being a local police record check, which we rely on to include additional information that is not available or additional convictions that are not available in the criminal record. So, the applicant will provide their criminal record if one exists from the RCMP to the local police check for the area that they are living in or have in recent times which include that information as well as non-conviction information that helps substantiate the analysis of conduct and whether the person has been law-abiding and leading that kind of lifestyle for the board member.

Along with that, we include court documents which also contain some of those additional convictions to make sure that we have the full picture of the person's criminal record that needs to be sequestered or kept separate, apart so we're not issuing or granting or awarding partial pardons either.

**Senator Dalphond:** If the person lives, let's say, in Ottawa, but choose to live in Montréal, you will ask for a police statement from both Montréal and Ottawa?

**Ms. Noseworthy:** Yes, depending on the time frame. If the person has been in Ottawa for a decade, no. But if the person has been recently relocated from Montréal to Ottawa, we will ask for both of those local police records.

**Senator Dalphond:** And if the person lies he was in Montréal for the weekend, got into a bar dispute, charged with assault, it's before the municipal court, you will not know about that?

**Ms. Noseworthy:** It could be on the criminal record or in some cases we will find it in checks we do with certain databases. We check a number of databases as part of that. It's possible it gets missed if it's purely summary and not housed in the national repository. It's rare.

**Senator Dalphond:** It's self-relying. You are relying on self-identification, essentially?

**Ms. Noseworthy:** Yes. In that case, the revocation process would come into play if we found out that person had omitted that information on their application.

**Senator Dalphond:** Are you equipped for the system, it's automatized to a certain extent? You bring their name in the systems and then the computer will find out if there is something in the federal database and maybe through some connections you

**Mme Noseworthy :** Je vous remercie de votre question. Dans le cadre de la procédure de demande actuelle, nous demandons divers documents, dont une vérification des dossiers de la police locale, sur laquelle nous nous appuyons pour inclure toute autre information qui n'est pas disponible ou toute autre condamnation qui n'est pas mentionnée dans le casier judiciaire. Ainsi, le demandeur va fournir son casier judiciaire de la GRC, s'il en existe un, à la police locale de la région dans laquelle il vit ou a vécu récemment, ce qui inclut cette information ainsi que l'information sur les infractions n'ayant pas entraîné de condamnation. Cette information aide le commissaire à corroborer l'analyse de la conduite et à déterminer si la personne a respecté la loi et mené ce genre de style de vie.

En outre, nous incluons des documents judiciaires qui contiennent également certaines des condamnations supplémentaires de la personne, afin de nous assurer que nous avons une image complète du casier judiciaire à suspendre ou à séparer, et que nous n'octroyons pas non plus de suspension de casier partielle.

**Le sénateur Dalphond :** Si la personne habite à Ottawa, par exemple, mais qu'elle choisit de vivre à Montréal, vous allez demander une déclaration des services de police de Montréal et d'Ottawa?

**Mme Noseworthy :** Oui, selon le temps écoulé. Si la personne vit à Ottawa depuis 10 ans, non. Mais si la personne a récemment déménagé de Montréal à Ottawa, nous demanderons les dossiers des deux polices locales.

**Le sénateur Dalphond :** Et si le demandeur ment et ne dit pas qu'il était à Montréal pour la fin de semaine, qu'il s'est battu dans un bar, qu'il a été accusé de voies de fait et que l'affaire a été portée devant la cour municipale, vous n'en saurez rien?

**Mme Noseworthy :** Cette information pourrait figurer dans le casier judiciaire. Dans certains cas, nous la trouverons dans le cadre des vérifications que nous effectuons dans diverses bases de données, car cela fait partie de nos vérifications. Il peut arriver que de l'information nous échappe si c'est seulement un acte punissable par procédure sommaire et que l'information ne se trouve pas dans le répertoire national. C'est rare.

**Le sénateur Dalphond :** C'est une question de confiance. Vous vous fiez essentiellement à l'autodéclaration?

**Mme Noseworthy :** Oui. Dans ce cas, le processus de révocation entre en jeu si nous découvrons que la personne a omis cette information dans sa demande.

**Le sénateur Dalphond :** Êtes-vous équipés pour le système, qui est automatisé dans une certaine mesure? Vous saisissez le nom de la personne dans le système et l'ordinateur va trouver s'il y a quelque chose dans la base de données fédérale et, peut-être,

have through reported cases, or things like that, or courthouse files that are sometimes accessible on the web?

**Ms. Noseworthy:** Currently the system that would allow us access to all that information doesn't exist as our public safety colleague mentioned in his remarks. What we do have is the information and the court documents that the applicant is asked to provide, the information that's in the local police record checks and on the criminal record. And then as part of our investigative work, we do have some limited access to certain databases which might prompt other information to come to light.

**Senator Dalphond:** What percentage of cases do you find that the self-declaration was not fully — let's say some elements are missing.

**Ms. Noseworthy:** If some elements are missing, we go back to the individual, because there is a question on our application process which says, were you convicted of anything that's not on your criminal record and because of the legal technicalities around that question, we say that we have discovered this, can you please confirm it is, in fact, your conviction. Most people will say, oh, yes, I forgot that it was or we have had instances where it was my twin brother and a mix-up. We do go back and ask the applicant to explain. In most cases, it's confirmed that it is, and then it will go forward to the board member for review.

**Senator Dalphond:** Last question. Is there a percentage of those that are rejected or at the end what is the percentage that is granted?

**Ms. Noseworthy:** From a statistical perspective, speaking in line with your question previously, if we find a conviction that wasn't available at the screening stage, it can impact the person's eligibility, and we will discontinue processing the application. Statistically speaking, globally, over the last four years, our positive outcomes are actually quite high, into the 95% and 96% over the last few years for grants and orders.

**Senator Dalphond:** If they have full disclosures, is there still rejections possible?

**Ms. Noseworthy:** Yes. Under the current legislative scheme and the previous one, it is possible that people will be denied or not awarded a pardon or record suspension.

**Senator Klyne:** I was going to ask a question along the lines of Senator Boisvenu but I'll move over to another one.

suivre des liens que vous avez avec des cas signalés, ou des choses comme ça, ou des dossiers du palais de justice qui sont parfois accessibles sur le Web. C'est bien cela?

**Mme Noseworthy :** En ce moment, le système qui nous permettrait d'accéder à toute cette information n'existe pas, comme l'a mentionné notre collègue de la Sécurité publique dans sa déclaration liminaire. Ce que nous avons, c'est l'information et les documents judiciaires que le demandeur doit fournir, l'information que donne la vérification des dossiers de la police locale et l'information du casier judiciaire. Ensuite, dans le cadre de notre travail d'enquête, nous avons un accès limité à certaines bases de données qui peuvent révéler d'autres éléments d'information.

**Le sénateur Dalphond :** Quel est le pourcentage de cas où vous constatez que l'autodéclaration n'est pas complète et qu'il manque certains éléments?

**Mme Noseworthy :** S'il manque des éléments, nous nous tournons vers le demandeur, car en réponse à une question de notre processus de demande, il doit dire s'il a été condamné pour une infraction qui ne figure pas dans son casier judiciaire, et en raison des aspects juridiques techniques de cette question, nous lui faisons part de ce que nous avons découvert et lui demandons de bien vouloir confirmer qu'il s'agit bien de sa condamnation. La plupart du temps, le demandeur va répondre qu'il avait oublié la condamnation. Nous avons eu des cas où c'était le frère jumeau, de là l'erreur. Nous revenons au demandeur et lui demandons de s'expliquer. Dans la plupart des cas, nous obtenons la confirmation que c'est bien le cas, et le dossier est ensuite transmis au commissaire pour examen.

**Le sénateur Dalphond :** Voici ma dernière question. Avez-vous le pourcentage des demandes qui sont rejetées ou celles des demandes qui sont acceptées?

**Mme Noseworthy :** D'un point de vue statistique, et pour répondre à votre question précédente, si nous découvrons une condamnation qui n'était pas accessible à l'étape de l'examen préliminaire, cela peut avoir une incidence sur l'admissibilité de la personne, et nous mettons fin au traitement de la demande. D'un point de vue statistique, dans l'ensemble, au cours des quatre dernières années, nos résultats positifs sont en fait assez élevés, de l'ordre de 95 % et 96 % au cours des dernières années, pour les octrois et les ordonnances.

**Le sénateur Dalphond :** Est-ce qu'il est possible que la demande soit rejetée, même si toute l'information a été divulguée?

**Mme Noseworthy :** Oui. En vertu du régime législatif actuel et du régime précédent, il est possible que le pardon ou la suspension du casier soient refusés ou ne soient pas accordés.

**Le sénateur Klyne :** J'allais suivre la même veine que le sénateur Boisvenu, mais je vais plutôt aborder un autre sujet.

In the evidence you gave at the Standing Committee on Justice and Human Rights meeting on March 29, 2022, you mentioned the Parole Board's working group on diversity and systemic racism and the board's committee on victims has a chairperson with an Indigenous circle as well. Is this working group committee and Indigenous circle have any views on Bill S-212 that you could share with this committee?

**Mr. Broom:** We have not canvassed the chairperson's Indigenous circle specifically around Bill S-212.

**Senator Klyne:** Okay. Thank you.

A question for Ms. Noseworthy. Two, actually. Schedule 1 of the Criminal Records Act lists various serious offences including sexual offences involving children and human trafficking. My questions for you are, number one, in your view, should offenders who have been convicted of these crimes be entitled to have their criminal record suspended or should they be subjected to an alternate process for serious crimes; and, number two, what policy considerations, research, studies, evidence and precedents inform your views on this question?

**Ms. Noseworthy:** So as the administrator of the program and the board as an independent tribunal, I don't believe I would be able to answer that question today.

**Senator Klyne:** Mr. Broom?

**Mr. Broom:** I would not conjecture on the government's policy position on that either.

**Senator Klyne:** Okay. I'll ask another question and whoever wants to answer, go ahead. The Canadian Human Rights Act and many provincial human rights laws, but not all, prohibit discrimination against individuals with a criminal record or a record suspension. My questions for either of you are, in your view, are these provisions effective at preventing discrimination against such persons, and number two, does your answer to this question influence your views on whether the amendments in this bill are necessary?

**Mr. Broom:** I wouldn't have the information or the perspective in terms of the impact of the legislation. I would say that when we do talk about the value of having a pardon or a record suspension, it does remove barriers in order to access employment, housing, education, and so in that sense, I think that it is valuable, but I wouldn't have information on whether or not that specific element is effective from that perspective.

**Senator Klyne:** I will just go back to Senator Boisvenu's questions. If I understand correctly — and I guess I'm looking for affirmation of this — as it was described, 300,000-some files

Dans le témoignage que vous avez livré à la réunion du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, le 29 mars 2022, vous avez mentionné le Groupe de travail sur la diversité et le racisme systémique de la Commission des libérations conditionnelles ainsi que le Comité sur les victimes et le cercle autochtone du président. Est-ce que ce comité du groupe de travail et ce cercle autochtone ont un point de vue sur le projet de loi S-212 dont vous pourriez nous faire part?

**M. Broom :** Nous n'avons pas sondé le cercle autochtone du président en ce qui concerne le projet de loi S-212.

**Le sénateur Klyne :** D'accord. Merci.

J'ai une question pour Mme Noseworthy. Deux, en fait. L'annexe 1 de la Loi sur le casier judiciaire énumère diverses infractions graves, y compris les infractions sexuelles impliquant des enfants et la traite de personnes. Mes questions sont les suivantes. Premièrement, à votre avis, les délinquants qui ont été condamnés pour de tels crimes devraient-ils avoir droit à la suspension de leur casier judiciaire ou devraient-ils être soumis à un autre processus pour les crimes graves? Deuxièmement, quels sont les facteurs politiques, les recherches, les études, les preuves et les précédents qui éclairent votre point de vue sur cette question?

**Mme Noseworthy :** Je suis l'administratrice du programme, et la commission est un tribunal indépendant. Je ne pense donc pas pouvoir répondre à cette question.

**Le sénateur Klyne :** Monsieur Broom?

**M. Broom :** Je ne m'avancerais pas non plus sur la position stratégique du gouvernement à ce sujet.

**Le sénateur Klyne :** D'accord, je vais poser une autre question ouverte à tous. La Loi canadienne sur les droits de la personne et de nombreuses lois provinciales sur les droits de la personne, mais pas toutes, interdisent la discrimination à l'égard des personnes ayant un casier judiciaire ou un casier suspendu. À votre avis, est-ce que ces dispositions réussissent à prévenir la discrimination à l'égard de ces personnes? Deuxièmement, est-ce que votre réponse à cette question a un effet sur votre opinion quant à la nécessité des amendements contenus dans ce projet de loi?

**M. Broom :** Je ne dispose pas de l'information ou de la perspective nécessaire pour évaluer les incidences de la loi. Je dirais que le pardon ou la suspension de casier ont pour effet d'éliminer les obstacles qui entravent l'accès à l'emploi, au logement et à l'éducation. En ce sens, je pense que c'est utile, mais je n'ai pas d'information sur l'efficacité de cet élément précis de ce point de vue.

**Le sénateur Klyne :** Je vais revenir aux questions du sénateur Boisvenu. Si je comprends bien — et je suppose que je cherche à obtenir une confirmation —, comme on l'a décrit, avec quelque

that may need to be pursued, the Parole Board would not be in a position to have access to the data it would need and other resources to effectively operationalize this bill with expeditious results. Is that correct?

**Mr. Broom:** Thank you for the question.

At this time, the program we're administering is application-based, so we do have a very good picture of the number of folks who approach the Parole Board seeking a record suspension or a pardon. If we were to implement a scheme where there was a very high volume of files to consider, then we'd have to look at our staffing levels, and we'd have to make sure that we are ready and that things were in place, but if we're discussing an automated system, that would be a slightly different challenge in that the RCMP would likely take a more fundamental role in those decisions regarding the records. As mentioned before, in order for that to be implementable, there would need to be certain interoperability challenges that had been addressed.

**Senator Klyne:** If there is a round two, I'll go on it.

**Senator Tannas:** Thank you for being here.

Ms. Noseworthy, how long have you worked in the department that you lead now?

**Ms. Noseworthy:** I have been with the board six and a half years, three years in this position and three years as a manager in the same position.

**Senator Tannas:** Over the last six and a half years, how much has the application process improved or been streamlined? Is it radically different and more efficient than it was six years ago or than what your colleagues may have told you it was a decade ago, et cetera? Can you give us a picture of just how far — and it might not be a pleasant answer — has the process improved?

**Ms. Noseworthy:** Over recent years, the application guide has been changed a little bit. We have tried to trim down the steps. When Bill C-93 was being discussed, we also did a plain language review of the guide as well for the regular stream and tried to take out some of the more cumbersome language.

The guide and the process right now are built on the current structure; it's built to support board members in their decision-making to make sure that eligibility criteria and the assessment criteria that are in law can be addressed through the verifications that we do. Also, as has been discussed by our Public Safety

300 000 dossiers à traiter, la Commission des libérations conditionnelles ne serait pas capable d'avoir accès aux données et autres ressources dont elle aurait besoin pour mettre en application ce projet de loi de façon efficace et avec des résultats rapides. Est-ce exact?

**M. Broom :** Je vous remercie de cette question.

À l'heure actuelle, le programme que nous administrons est fondé sur les demandes, de sorte que nous avons une très bonne idée du nombre de personnes qui s'adressent à la Commission des libérations conditionnelles pour obtenir une suspension du casier ou un pardon. Si nous devions mettre en œuvre un système où il y aurait un très grand nombre de dossiers à examiner, nous devrions alors examiner nos effectifs et nous assurer d'être prêts et d'avoir tout ce qu'il faut. Cependant, si nous parlons d'un système automatisé, le défi serait légèrement différent, car la GRC jouerait probablement un rôle plus fondamental dans les décisions concernant les dossiers. Comme nous l'avons déjà mentionné, pour qu'un tel système puisse être mis en œuvre, il faudrait résoudre certains problèmes d'interopérabilité.

**Le sénateur Klyne :** S'il y a un deuxième tour, j'aimerais être sur la liste.

**Le sénateur Tannas :** Merci de votre présence.

Madame Noseworthy, depuis combien de temps travaillez-vous au sein du ministère où vous êtes directrice en ce moment?

**Mme Noseworthy :** Je suis à la commission depuis six ans et demi, dont trois ans à mon poste actuel et trois ans en tant que gestionnaire à la même direction.

**Le sénateur Tannas :** Depuis six ans et demi, dans quelle mesure le processus de demande a-t-il été amélioré ou simplifié? Est-il radicalement différent et plus efficace qu'il y a 6 ans, ou 10 ans, selon ce que vos collègues vous auraient dit, et ainsi de suite? Pouvez-vous nous donner une idée de l'ampleur de l'amélioration du processus? La réponse pourrait ne pas être très réjouissante.

**Mme Noseworthy :** Ces dernières années, le guide de demande a été légèrement modifié. Nous avons essayé de réduire le nombre d'étapes. Quand le projet de loi C-93 était à l'étude, nous avons également reformulé le guide en langage clair pour la procédure ordinaire, et nous avons essayé d'éliminer certaines formulations plus lourdes.

Le guide et le processus actuels reposent sur la structure actuelle; ils sont conçus pour aider les commissaires à prendre des décisions et à veiller à ce que les critères d'admissibilité et les critères d'évaluation prévus par la loi puissent être respectés grâce aux vérifications que nous effectuons. Par ailleurs, comme

colleague, the centralized system that would allow us to not ask for some of the information doesn't currently exist.

We have been working with the system we have. Because there are certain components of the guide that are absolutely essential, our focus has been on website tools; making sure that our website has a number of frequently asked questions and there is a tutorial in place. Because we're administering those four legislative schemes, we have an eligibility flowchart to help guide applicants in the process. The 1-800 line, as mentioned, is available, as is email.

We are actively working with the community support groups that Public Safety mentioned previously in providing outreach, and we have a direct person who is answering questions coming from those funded groups to help applicants as well.

We have also undertaken the work of developing an online application portal. It is still two years out, but that work is actively going on to modernize our case-management system and also develop an application portal that should make the process simpler and quicker. That will take a little bit more time.

**Senator Tannas:** How do you account for what I have just heard today, not necessarily from witnesses, but from eminent legal people who have described circumstances where people just give up — that it's too hard to make the application? Does that disturb you? Does it surprise you? If it does surprise you, how do we reconcile that? If it doesn't surprise you, how is your group driving ahead — and maybe this is for Mr. Broom, too — to make it better? It seems odd to me that we would say that the system is so bad that what we're going to do is give up on it and we're going to make it automatic. That has a whole bunch of other problems.

Can't we make the system good so that people across all social and educational strata can make an application in a reasonable amount of time?

**Mr. Broom:** Thank you. I would start by saying that there has been progress in improving access to a pardon record suspension. I think the reduction of the fee to \$50 was —

**Senator Tannas:** I understood that.

I'a dit notre collègue de la Sécurité publique, le système centralisé qui nous éviterait de devoir demander une partie de l'information n'existe pas à l'heure actuelle.

Nous travaillons avec le système dont nous disposons. Comme certains éléments du guide sont absolument essentiels, nous nous concentrons sur les outils du site Web; nous nous assurons que les gens peuvent trouver, sur notre site Web, les réponses à de nombreuses questions fréquemment posées, ainsi qu'un didacticiel. Étant donné que nous administrons les quatre régimes législatifs, nous avons un diagramme d'admissibilité pour guider les demandeurs dans le processus. Nous avons la ligne 1-800, comme nous l'avons mentionné, et le courrier électronique.

Nous travaillons activement avec les groupes de soutien communautaire que notre collègue de la Sécurité publique a mentionnés précédemment pour faire de la sensibilisation, et nous avons une personne qui répond directement aux questions posées par les groupes qui reçoivent du financement pour aider les demandeurs.

Nous avons également entrepris de développer un portail de demande en ligne. Il faudra encore attendre deux ans, mais nous travaillons activement à la modernisation de notre système de gestion des cas et au développement d'un portail de demande qui devrait simplifier et accélérer le processus. Cela prendra un peu plus de temps.

**Le sénateur Tannas :** Comment expliquez-vous ce que je viens d'entendre aujourd'hui, pas nécessairement de la part de témoins, mais de la part d'éminents juristes qui ont décrit des circonstances dans lesquelles les gens abandonnent tout simplement, parce qu'il est trop difficile de faire une demande? Est-ce que cela vous préoccupe? Est-ce que cela vous surprend? Si vous êtes surpris, comment pouvons-nous résoudre ce problème? Si cela ne vous surprend pas, qu'est-ce que votre groupe fait pour améliorer la situation? Cette question s'adresse peut-être aussi à M. Broom. Je trouve étrange qu'on puisse dire que le système est à ce point mauvais qu'on va l'abandonner et l'automatiser. Cela pose toute une série d'autres problèmes.

Ne pouvons-nous pas améliorer le système de manière à ce que les personnes de toutes les couches sociales et de tous les niveaux d'éducation puissent faire une demande dans un laps de temps raisonnable?

**M. Broom :** Merci. Je dirais d'abord qu'il y a eu des progrès dans l'amélioration de l'accès à la possibilité d'obtenir une suspension du casier judiciaire. Je pense que la réduction des frais à 50 \$ a été...

**Le sénateur Tannas :** J'ai bien compris cela.

**Mr. Broom:** — a step in the right direction. Also, as our colleague from Public Safety mentioned, the investment in those community organizations to assist applicants is important as well.

There have been some steps. As my colleague, Ms. Noseworthy, mentioned, we are also working on an automated system that should be completed sometime around March 2025 that will allow for a slightly more streamlined approach.

I think we have made some strides in terms of improving access and assisting applicants in applying to the program.

**Senator Tannas:** Thank you.

**Senator Jaffer:** Thank you to both of you for being here. I have found your presentation very interesting, and many more questions have arisen.

I am putting aside the questions I had prepared to ask you, but from what I hear from you, you have so many studies and all kinds of information. So if you are doing studies, do you know the profile of a person that is convicted and what background they have? Because you have so many studies, you must obviously have a study on that.

**Mr. Broom:** Thank you. We do collect a fair amount of information from applicants as we provide an overview in terms of sentence, identifying information, et cetera. We don't collect a lot of demographic information that we would then be analyzing based on the applicant's profile, in that sense, if I understand the question.

We don't have a lot of studies that would be looking at the profile of applicants. The short answer is that we don't have that.

**Senator Jaffer:** To me, that's very troubling. You said that you don't need a lawyer. So many people who come to us — and even lawyers — get troubled by the applications. So I'm very concerned as to where you get this information that you don't need a lawyer to fill in these applications.

**Ms. Noseworthy:** We are endeavouring to make the process as streamlined as possible, but under the confines of the current Criminal Records Act and the lack of a centralized system, there are documents that we absolutely need to have. Our messaging surrounding not needing a lawyer or third party is to really try to deter people from spending quite a bit of money on a third-party company where they could go to the community support groups

**M. Broom :** ... un pas dans la bonne direction. De plus, comme l'a mentionné notre collègue de la Sécurité publique, l'investissement dans les organismes communautaires pour aider les demandeurs est également important.

Des mesures ont été prises. Comme l'a mentionné ma collègue, Mme Noseworthy, nous travaillons également à un système automatisé qui devrait être prêt vers mars 2025 et qui permettra une approche un peu plus simplifiée.

Je pense que nous avons fait des progrès pour ce qui est d'améliorer l'accès et d'aider les gens à faire une demande dans le cadre du programme.

**Le sénateur Tannas :** Merci.

**La sénatrice Jaffer :** Je vous remercie tous les deux d'être ici. J'ai trouvé votre déclaration préliminaire très intéressante, et elle m'a inspiré de nombreuses autres questions.

Je mets de côté les questions que j'avais préparées, mais d'après ce que j'ai entendu, vous avez de nombreuses études et toutes sortes de renseignements. Étant donné que vous menez des études, connaissez-vous le profil et les antécédents d'une personne qui a été reconnue coupable? Puisque vous avez tant d'études, il est évident que vous devez avoir une étude sur ce sujet.

**Mr. Broom :** Je vous remercie. Nous recueillons pas mal de renseignements sur les candidats, car nous donnons un aperçu de la peine, des renseignements de base, etc. Par contre, nous ne recueillons pas beaucoup de renseignements démographiques que nous analyserions ensuite en fonction du profil du demandeur, si j'ai bien compris la question.

Nous n'avons pas beaucoup d'études dans lesquelles les profils des candidats seraient examinés. La réponse courte, c'est que nous n'avons pas cela.

**La sénatrice Jaffer :** Je trouve cela très troublant. Vous avez dit que l'aide d'un avocat n'est pas nécessaire. De nombreuses personnes qui s'adressent à nous — et même les avocats — éprouvent des difficultés avec les demandes. Je m'inquiète donc beaucoup de savoir d'où vous tenez cette information selon laquelle une personne n'a pas besoin d'un avocat pour remplir ces demandes.

**Mme Noseworthy :** Nous nous efforçons de simplifier le processus le plus possible, mais dans les limites de la Loi sur le casier judiciaire actuelle et en l'absence d'un système centralisé, nous devons absolument obtenir certains documents. Nous disons aux gens qu'ils n'ont pas besoin d'un avocat ou d'une tierce partie pour tenter de les dissuader de dépenser beaucoup d'argent auprès d'une société tierce, car ils pourraient plutôt

that Public Safety is helping to fund and get that assistance there. We are trying to work with them — there is a manager or coordinator who is tasked with helping those folks out.

I understand there was a lot of documentation with the process, but we're hoping that people will start reaching out to us more through the 1-800 line and through the [Technical difficulties].

**Senator Jaffer:** Your efforts are very laudable, and I appreciate what you have said, but you are not there yet, obviously. I think we can establish that people do need lawyers, but we'll move on from that. You said that you have given pardons to 500,000 people. Do you know what the profiles of those people are? What category or what groups they are from?

**Mr. Broom:** We don't have information on the groups in terms of demographics. Those individuals who have applied or have had a record suspension ordered, pardon granted or issued. We don't have the demographic information. We do have information, for example, regarding the types of convictions on the records.

**Senator Jaffer:** What types of convictions, mainly? What percentage is for drinking and driving? What percentage of the pardons are for that?

**Mr. Broom:** I have the information in front of me in the annual report, but I don't want to take the committee's time in fishing it out.

**Senator Jaffer:** If you can provide that to the clerk.

**Mr. Broom:** Yes.

**Senator Jaffer:** How many on drinking and driving and how many on drug offences. I can't really ask you my question, because I was going to say that from what you spoke about earlier, I thought that a majority was on those and not on the serious offences. Am I correct in that impression?

**Mr. Broom:** Thank you. Yes, you are correct. I did list those top five categories, which would be the majority.

**Senator Jaffer:** As parliamentarians, we work with people, and when we go home, people say to us, it's an impossible process; we give up. You are hearing us say that. So obviously, we have to work together to improve it, because this is an impossible process. Would you agree with that?

s'adresser aux groupes de soutien communautaires, qui profitent d'un soutien financier de Sécurité publique, pour obtenir de l'aide. Nous essayons de travailler avec eux, car un responsable ou un coordinateur est chargé de les aider.

Je comprends que le processus requiert de nombreux documents, mais nous espérons que les gens commenceront à communiquer avec nous davantage par l'entremise de la ligne sans frais et des [Difficultés techniques].

**La sénatrice Jaffer :** Vos efforts sont louables et je comprends ce que vous dites, mais de toute évidence, vous n'avez pas encore réussi. Je pense que nous pouvons établir que les gens ont besoin d'un avocat, mais nous allons maintenant aborder un autre sujet. Vous avez dit avoir accordé un pardon à 500 000 personnes. Connaissez-vous le profil de ces personnes? De quelles catégories ou de quels groupes sont-elles issues?

**M. Broom :** Nous ne disposons pas de renseignements démographiques sur les personnes qui ont demandé ou obtenu une suspension de leur casier, une réhabilitation ou un pardon. Nous ne disposons pas de ce type de renseignements, mais nous avons des renseignements, par exemple, sur les types de déclarations de culpabilité qui se trouvent dans les casiers judiciaires.

**La sénatrice Jaffer :** Quels sont les principaux types de déclarations de culpabilité? Quel est le pourcentage de déclarations de culpabilité pour l'alcool au volant? Quel est le pourcentage des pardons accordés pour ce type d'infraction?

**M. Broom :** Ces renseignements se trouvent dans le rapport annuel que j'ai sous les yeux, mais je ne veux pas prendre le temps du comité pour les chercher.

**La sénatrice Jaffer :** Pouvez-vous envoyer ces renseignements au greffier?

**M. Broom :** Oui, je peux les lui envoyer.

**La sénatrice Jaffer :** Combien d'infractions liées à l'alcool au volant et combien d'infractions liées aux drogues sont concernées? Je ne peux pas vraiment vous poser ma question, car j'allais dire que d'après ce que vous avez dit tout à l'heure, j'aurais cru que la majorité concernait ce type d'infractions et non des infractions graves. Ai-je raison?

**M. Broom :** Je vous remercie. Oui, vous avez raison. J'ai énuméré les cinq principales catégories, c'est-à-dire celles qui forment la majorité des cas.

**La sénatrice Jaffer :** À titre de parlementaires, nous travaillons avec les gens, et lorsque nous rentrons dans nos circonscriptions, les gens nous disent que c'est un processus impossible et qu'ils abandonnent. Vous nous entendez dire cela. Il est donc évident que nous devons travailler ensemble pour améliorer le processus, car il est impossible à suivre. Êtes-vous d'accord avec cela?

**Mr. Broom:** I would agree that there are challenges. I would certainly agree that there are areas where we could look for improvement, and I would also say that we do always strive to improve the way that we conduct our business whether it's communicating directly to applicants, providing tools or videos in addition to the government's investments. I would say that the Parole Board in implementing the program is always striving to improve.

**Senator Jaffer:** Thank you. I appreciate it.

**Senator Batters:** Thanks very much for being here. When we had Mr. Dave Blackburn here, who is a former member of Parliament, he told our committee that the automatic expiry in this bill:

. . . thwarts two essential notions in the process of successful and sustainable social reintegration: empowerment and accountability of individuals.

Do you also see value in the application process?

**Mr. Broom:** Thank you for the question. In the current system that we are implementing, we require the application in order to gather the information that we need, in order to be able to order a record suspension, grant a pardon or issue. It's essential for our business. In terms of what that means for an applicant, I don't have information on any research that has been conducted that looks into that. I would say that in administering the program, we do require, at this point in time, information from the applicants in order to be able to establish eligibility. Sentence completion, in particular.

**Senator Batters:** Given that you have continued to have this application process, clearly, as a policy basis, that must be something that the Parole Board considers valuable or otherwise you wouldn't be doing it, right?

**Mr. Broom:** Thank you. For the Parole Board, it is an absolute necessity that we have those applications in order to gather the information needed. From a policy perspective, I wouldn't say either way. I wouldn't say that we have a policy position that indicates that an application absolutely should be submitted. I would say that it is necessary for administering the program.

**Senator Batters:** Can you comment on the flagging system that's proposed in Bill S-212 when a previously convicted sexual offender applies to work or volunteer with children or vulnerable adults? In your view, is that particular system that's set up in this

**M. Broom :** Je suis d'accord pour dire qu'il présente des difficultés. Je suis certainement d'accord pour dire que nous pourrions tenter d'améliorer certains aspects, et j'ajouterais que nous nous efforçons constamment d'améliorer la façon dont nous menons nos activités, qu'il s'agisse de communiquer directement avec les demandeurs ou de fournir des outils ou des vidéos, en plus des investissements du gouvernement. Je dirais donc que la Commission des libérations conditionnelles du Canada s'efforce continuellement d'améliorer la mise en œuvre du programme.

**La sénatrice Jaffer :** Je vous remercie beaucoup de votre réponse.

**La sénatrice Batters :** Je vous remercie beaucoup d'être ici aujourd'hui. Lorsque M. Dave Blackburn, un ancien député, a comparu devant notre comité, il nous a dit que l'expiration automatique prévue dans ce projet de loi...

[...] vient contrecarrer deux notions essentielles dans le processus d'une réintégration sociale réussie et durable, c'est-à-dire l'autonomisation et la responsabilisation des personnes.

Croyez-vous également que le processus de demande a une certaine valeur?

**M. Broom :** Je vous remercie de votre question. Dans le système que nous mettons actuellement en œuvre, nous avons besoin des demandes pour recueillir les renseignements dont nous avons besoin, afin de pouvoir ordonner une suspension de casier ou accorder un pardon. C'est essentiel pour nos activités. Quant à savoir ce que cela signifie pour un demandeur, je ne suis au courant d'aucune recherche qui aurait été menée à ce sujet. Je dirais que pour exécuter ce programme, nous avons besoin, à ce moment-ci, des renseignements fournis par les demandeurs, afin d'établir leur admissibilité, et nous avons surtout besoin de renseignements sur la peine qui a été purgée.

**La sénatrice Batters :** Puisque vous avez maintenu ce processus de demande, il est évident que la position de principe de la Commission des libérations conditionnelles est qu'il s'agit d'un élément important, sinon vous ne le feriez pas, n'est-ce pas?

**M. Broom :** Je vous remercie. La Commission des libérations conditionnelles doit absolument pouvoir disposer de ce processus de demandes pour recueillir les renseignements nécessaires. En ce qui concerne la position de principe, je ne me prononcerais pas dans un sens ou dans l'autre. Je ne dirais pas que nous avons adopté une position de principe selon laquelle une demande doit absolument être soumise. Je dirais plutôt que c'est nécessaire à l'exécution du programme.

**La sénatrice Batters :** Pouvez-vous commenter le système de signalement proposé dans le projet de loi S-212 lorsqu'un délinquant sexuel précédemment déclaré coupable demande à travailler ou à faire du bénévolat auprès d'enfants ou d'adultes

bill an appropriate and sufficient approach to deal with those with a sexual assault conviction?

**Mr. Broom:** Thank you for the question. In terms of the flagging, I think that falls outside of my purview with the Parole Board of Canada. I think that would fall under the jurisdiction of Public Safety and the minister in terms of making decisions regarding record suspensions.

**Senator Batters:** You don't have any comment to make about that particular type of system or if that poses any risks, as you see it? You think that is a question for Public Safety?

**Mr. Broom:** For the flagging of records, yes, the RCMP and Public Safety.

**Senator Batters:** All right. Thank you.

**Senator Clement:** Thank you for being here and for listening to the first panel as well. I appreciate that.

I want to follow up on questions asked by Senator Tannas and Senator Jaffer. I have been a lawyer for 31 years, and I have represented many people in this application process. I will grant you that there have been improvements over those 31 years, but people still need a lawyer. I know you have improved your website. I know that you have put out a 1-800 line, but that is only so good as how many minutes my clients have on their cellphones. So 1-800 lines don't necessarily answer the kind of assistance that my clients need.

The majority of people in prison do not have a high school diploma and have high illiteracy rates. Websites, 28-page guides and two applications are reasons to give up. I know that you have provided stats. You have provided a report to Parliament on records of suspensions — 1,786 persons, 16% of the applicants for record suspensions had their applications rejected as ineligible because they were deemed incomplete, either because the form may not have been completed properly or information might be missing, all things that could be related to a lack of capacity. That doesn't count the people who give up. People that I have had in my practice just say, Bernadette, this whole thing is taking too long and we can't deal.

vulnérables? À votre avis, le système décrit dans le projet de loi représente-t-il une approche appropriée et suffisante pour traiter avec les individus ayant été reconnus coupables d'agression sexuelle?

**M. Broom :** Je vous remercie de votre question. Je pense que les signalements ne relèvent pas de la compétence de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, mais de la compétence de Sécurité publique et du ministre, car ils s'occupent des décisions relatives à la suspension de casiers judiciaires.

**La sénatrice Batters :** N'avez-vous aucun commentaire à formuler sur ce type de système ou sur la question de savoir s'il pose des risques, selon vous? Vous pensez que c'est une question qui relève de Sécurité publique.

**M. Broom :** Oui, pour le signalement des casiers, il faudrait s'adresser à la GRC et à Sécurité publique.

**La sénatrice Batters :** D'accord. Je vous remercie.

**La sénatrice Clement :** Je vous remercie d'être ici et d'avoir écouté le premier groupe de témoins. Je vous en suis reconnaissante.

J'aimerais revenir sur certaines questions posées par les sénateurs Tannas et Jaffer. Je suis avocate depuis 31 ans et j'ai représenté de nombreuses personnes dans le cadre de ce processus de demande. Je conviens qu'il y a eu des améliorations au cours de ces 31 années, mais les gens ont toujours besoin d'un avocat. Je sais que vous avez amélioré votre site Web. Je sais aussi que vous avez maintenant une ligne sans frais, mais celle-ci ne vaut que le nombre de minutes dont disposent mes clients sur leur téléphone cellulaire. Les lignes sans frais n'offrent pas nécessairement le type d'assistance dont mes clients ont besoin.

La majorité des détenus n'ont pas de diplôme d'études secondaires et leur taux d'analphabétisme est très élevé. Les sites Web, les guides de 28 pages et les deux formulaires de demande sont autant de raisons d'abandonner. Je sais que vous avez fourni des statistiques. Vous avez fourni un rapport au Parlement sur les suspensions de casiers judiciaires — la demande de 1 786 personnes, soit 16 % des demandeurs de suspension de casier, a été rejetée pour cause d'inadmissibilité parce qu'elle a été jugée incomplète, soit parce que le formulaire n'avait pas été correctement rempli, soit parce qu'il manquait des renseignements, toutes des choses qui pourraient être liées à un manque de capacité. Et c'est sans compter les personnes qui abandonnent. Les personnes que j'ai rencontrées dans mon cabinet me disent simplement que le processus prend trop de temps et qu'elles ne peuvent pas y arriver.

I guess the question around this is, what's your capacity? Because you have a 2022-23 departmental plan where you state:

... the PBC continues to operate four legislative schemes, including cannabis record suspensions, which significantly increases program complexity as each legislative scheme varies in eligibility and decision-making criteria. Administering multiple schemes puts the integrity of the program at risk.

Here we have Bill S-212, which could potentially help alleviate that if we have this kind of system put in place. Can you comment on that? You have a lot on your hands. This is a plan to make my clients feel respected by their government and by the justice system.

**Mr. Broom:** Thank you for the question and for reviewing our materials. I would say that, yes, it is complicated administering four schemes concurrently. That complexity is something that we struggle with, and it is something that applicants need to navigate as well. We provide the best tools and advice. Those organizations that have been funded, ideally, would help people.

In terms of Bill S-212, I would say that if you are asking me in implementing it, I would raise the same concerns that I already have in terms of having no national repository or interoperability in place. If you are asking me would it be easier to administer a scheme that was less complex, I could not disagree with that.

**Senator Clement:** On youth criminal justice, where that was all revised, can you comment on how the Parole Board adapted to that? That was obviously a huge improvement. It is a successful process. How did the Parole Board adapt to that with the resources that you had at the time?

**Mr. Broom:** Thank you for the question. I was not at the Parole Board at that time, so I really can't, in an informed way, speak about the impact.

Those are specifically youth records, so I do not have the history of how that scheme was developed, the conversations with the provincial jurisdictions. We're not the right people to answer a question about the Youth Criminal Justice Act and the provisions under that act that handle youth criminal records, unfortunately.

Je présume qu'on peut donc se demander quelle est votre capacité, car dans votre plan ministériel de 2022-2023, vous indiquez ce qui suit :

[...] la CLCC met en œuvre quatre régimes législatifs, dont un pour les suspensions d'un casier lié à la possession de cannabis, ce qui augmente considérablement la complexité du programme puisque les critères d'admissibilité et de prise de décisions pour chaque régime législatif sont différents. L'administration de multiples régimes met en péril l'intégrité du programme.

Nous avons ici le projet de loi S-212, qui pourrait potentiellement contribuer à réduire ce problème si nous mettions en place ce type de système. Pouvez-vous formuler des commentaires à ce sujet? Vous avez beaucoup à faire. Il s'agit d'un plan pour que mes clients se sentent respectés par le gouvernement et le système judiciaire.

**M. Broom :** Je vous remercie de votre question et de l'examen de nos documents. Je dirais qu'il est effectivement complexe d'administrer quatre régimes en même temps. Cette complexité nous cause des difficultés, et cela affecte aussi les demandeurs. Nous fournissons les meilleurs outils et conseils. Idéalement, les organismes qui ont reçu du financement devraient aider ces gens.

Si vous me posez des questions sur la mise en œuvre du projet de loi S-212, je soulèverais les mêmes préoccupations que celles que j'ai déjà exprimées au sujet de l'absence d'un répertoire national ou d'une certaine interopérabilité. Si vous me demandiez s'il serait plus facile d'administrer un système moins complexe, je ne pourrais qu'être d'accord avec vous.

**La sénatrice Clement :** Pouvez-vous également me dire comment la Commission des libérations conditionnelles du Canada s'est adaptée à la révision complète dont a fait l'objet le système de justice pénale pour les adolescents? Il s'agissait manifestement d'une amélioration considérable et d'un processus réussi. Comment la Commission des libérations conditionnelles du Canada s'est-elle adaptée avec les ressources dont elle disposait à l'époque?

**M. Broom :** Je vous remercie de votre question. Je ne travaillais pas pour la commission à l'époque, et je ne peux donc pas parler de l'impact en connaissance de cause.

Il s'agit de casiers judiciaires d'adolescents, et je ne suis donc pas au courant de l'historique de l'élaboration de ce système et des discussions qui ont eu lieu avec les administrations provinciales. Nous ne sommes malheureusement pas les bonnes personnes pour répondre à une question sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et les dispositions de cette loi qui traite des casiers judiciaires des adolescents.

[*Translation*]

**Senator Dupuis:** Thank you to both of our witnesses for being with us today. Do you have any data on the fact that the government is funding community organizations to help people apply for a pardon? Have you seen an impact on the number of applications? Do you have any data that relates to this issue?

[*English*]

**Mr. Broom:** Maybe I will start, and then if Ms. Noseworthy has anything to add, she can.

In my opening remarks, I mentioned that we have a certain volume of applications, and we are actually projecting, over the next year, to see an increase in the number of applications. There are a couple of factors that are part of that projected increase, one of which is the reduction of the fee. I think that there is no question that that is a part of it. Another is through court cases that have led to changes to the way in which we administer this scheme so that individual applicants can apply based on the scheme that was in place at the time of their conviction. That is another factor that would lead to the greater application volumes.

In terms of the impact of the community organizations, I don't have any information myself, but maybe Ms. Noseworthy does, or on the quality of the application.

**Ms. Noseworthy:** Unfortunately, it is a bit too early to tell. The funding agreements that Public Safety put in place only came into effect in October. We started our outreach in November and December with those groups. We are actually continuing next week — or in the next two weeks with another session on going through the guide and showing them how to answer questions and things like that.

[*Translation*]

**Senator Dupuis:** My second question is along the same lines as Senator Clement's. Like me, you must have read in the newspapers recently that a huge number of Canadians are not claiming what they are owed from the Department of Revenue for a variety of reasons. They either don't know how to claim it, or they don't even know they are entitled to it.

You seem to be focusing on access to a portal. I certainly hope it will be easier to access than the ones accountants suggest we use to fill out our tax returns. In any case, it is fair to say that, in

[*Français*]

**La sénatrice Dupuis :** Merci à nos deux témoins d'être parmi nous aujourd'hui. Avez-vous des données relatives au fait que le gouvernement subventionne certains organismes communautaires pour aider les gens à faire leur demande de pardon? Avez-vous remarqué une influence sur le nombre de demandes? Avez-vous des données traitant de cette question?

[*Traduction*]

**M. Broom :** Je pourrais répondre en premier, et si Mme Noseworthy a quelque chose à ajouter, elle pourra le faire ensuite.

Dans ma déclaration préliminaire, j'ai mentionné que nous recevions un certain nombre de demandes et que nous anticipions en fait une augmentation du nombre de demandes pendant l'année à venir. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation prévue, notamment la réduction des frais exigés. Je pense qu'il n'y a aucun doute que cela en fait partie. Un autre facteur est lié aux affaires judiciaires qui ont entraîné des changements dans la manière dont nous administrons le régime, de sorte que les demandeurs peuvent présenter leur demande sur le fondement du régime qui était en place au moment de leur condamnation. C'est un autre facteur qui explique l'augmentation du nombre de demandes.

Personnellement, je n'ai pas de renseignements sur l'impact des organismes communautaires, mais Mme Noseworthy possède peut-être ce type de renseignements ou des renseignements sur la qualité de la demande.

**Mme Noseworthy :** Malheureusement, il est un peu tôt pour se prononcer. Les accords de financement mis en place par Sécurité publique ne sont entrés en vigueur qu'en octobre. Nous avons commencé à informer ces groupes en novembre et décembre. Nous poursuivons ces activités la semaine prochaine — ou au cours des deux prochaines semaines — avec une autre séance d'information sur le guide où nous leur montrerons comment répondre aux questions et d'autres choses de ce genre.

[*Français*]

**La sénatrice Dupuis :** Ma deuxième question va dans le même sens que celle de la sénatrice Clement. Tout comme moi, vous avez dû lire récemment dans les journaux qu'un nombre faramineux de Canadiens ne réclament pas du ministère du Revenu ce qui leur est dû, et ce, pour toutes sortes de raisons. Soit ils ne savent pas comment le réclamer, soit ils ne savent même pas qu'ils y ont droit.

Vous avez l'air de mettre l'accent sur l'accès à un portail. J'ose espérer que celui-ci sera plus facile d'accès que ceux que les comptables nous suggèrent d'utiliser pour remplir notre

Canada, in general, the level of technological literacy is rather low.

I'm wondering whether this might be an additional barrier to accessing your services. Perhaps this is an unwarranted concern; please reassure me.

[English]

**Mr. Broom:** Thank you. That is a great point to raise.

There is always a challenge for certain folks in terms of technological literacy and comfort with automated and online systems. We all experienced that.

I will say that in the development of this system that's under way, we'll be focusing on ensuring that it is as accessible as possible in developing a portal, because we do want to make sure that it is not too arduous or complicated and that there's going to be support available as well to navigate it.

[Translation]

**Senator Dupuis:** On your website, you explain that you make parole decisions for offenders serving less than two years in all provinces and territories except Quebec, Ontario and Alberta.

Our previous witness stated that there was a problem with resources and data being distributed at local and provincial levels and that there was no central registry of convictions. I assume that the way you work provides you with access to conviction data for provinces and territories, excluding Quebec, Alberta and Ontario. Is this the case?

[English]

**Ms. Noseworthy:** The data that we have is provided to us by applicants. It is found in the criminal record as far as what convictions they have, the additional convictions as noted either by court or by local police. We can check certain databases. I believe there is only one court that we are able to access. We cannot access any other provincial courts or local police.

**The Chair:** I have a question for you.

Given the line of work you are in — which is really honourable and important, and it is important in the rebuilding of lives of Canadians — I would have thought that you would have had a particular interest in the clientele that you don't presently have. You described the number of applications, but there has to

déclaration de revenus. De toute façon, on peut dire qu'au Canada, en général, le niveau de littératie technologique est plutôt bas.

Je me demande si cela ne risque pas de constituer un obstacle supplémentaire à l'accès à vos services. C'est peut-être une crainte mal fondée; rassurez-moi.

[Traduction]

**M. Broom :** Je vous remercie. C'est un excellent point.

Il y a toujours des personnes qui ont des difficultés avec les systèmes automatisés et les systèmes en ligne, car elles n'ont pas des connaissances technologiques poussées ou elles ne sont pas à l'aise avec ces systèmes. Nous en avons tous fait l'expérience.

Je dirais que dans le cadre de la mise au point du système qui est en cours, nous veillerons à ce que le portail soit aussi accessible que possible, car nous voulons nous assurer qu'il n'est pas trop difficile ou complexe et qu'il y aura également de l'aide pour les utilisateurs.

[Français]

**La sénatrice Dupuis :** Sur votre site Internet, vous expliquez que vous rendez des décisions relatives à la libération conditionnelle de délinquants qui purgent une peine de moins de deux ans dans les provinces et les territoires, sauf au Québec, en Ontario et en Alberta.

Notre témoin précédent a affirmé qu'il y avait un problème lié au fait que les ressources et les données sont réparties aux niveaux local et provincial et qu'il n'existe pas de registre central des condamnations. J'imagine que votre façon de travailler vous donne accès à des données sur les condamnations dans les provinces et les territoires, excluant le Québec, l'Alberta et l'Ontario. Est-ce bien le cas?

[Traduction]

**Mme Noseworthy :** Les données dont nous disposons nous sont fournies par les demandeurs. Elles se trouvent dans le casier judiciaire et concernent les condamnations dont ces personnes ont fait l'objet et les condamnations supplémentaires notées soit par le tribunal, soit par le service de police local. Nous pouvons aussi consulter certaines bases de données. Je crois que nous n'avons accès qu'à un seul tribunal. Nous ne pouvons pas accéder aux dossiers d'autres tribunaux provinciaux ou à ceux des services de police locaux.

**Le président :** J'aimerais vous poser une question.

Compte tenu de votre domaine d'activités — qui est très honorable et important, et qui est important pour les Canadiens qui refont leur vie —, j'aurais pensé que vous auriez eu un intérêt particulier pour la clientèle avec qui vous ne faites pas déjà affaire. Vous avez décrit le nombre de demandes, mais il

be a vast majority of people who have been convicted of criminal offences that are not in your system, who do not apply. A vast majority, I would say, based upon the numbers that you have described. I would have thought that you would, therefore, be keen to know a bit more about the profile of the non-applicants. Can you say a little bit about that? I do not want to be critical, Ms. Noseworthy, but when you were asked this question, you tended to respond, "We have a system to support what the Parole Board needs." Fair enough. But I would have thought there is also a dimension of this question that is what Canadians need who fit the profile of deserving to have their records expunged, or whatever, but we are not getting to who those people are.

**Ms. Noseworthy:** Thank you for that question. It is an interesting one. It is something that we have started to look at. We are putting together a plan to research what we can collect under the Criminal Records Act and also the Privacy Act. We want to ensure that we can collect that type of data, given the confines of the program under the Criminal Records Act, but that work has started, to see if we can expand the collection of data.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Ms. Noseworthy, how many employees are there at your branch?

[English]

**Ms. Noseworthy:** Currently, we have approximately 65 employees, most of which are full time. We do have some casuals as well.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** When you say you handle 15,000 cases, is that the maximum caseload for your branch?

[English]

**Ms. Noseworthy:** At this point, we are planning to staff additional individuals —

[Translation]

**Senator Boisvenu:** If, then, you eventually had to handle hundreds of thousands of cases, you would be unable to manage.

doit y avoir une grande majorité de personnes qui ont été déclarées coupables d'infractions criminelles qui ne sont pas dans votre système, car elles ne font pas de demande. Je pense qu'il s'agit de la grande majorité, si je me fonde sur les chiffres que vous nous avez donnés. Je me disais donc que vous aimeriez sûrement en savoir un peu plus long sur le profil des personnes qui n'ont pas déposé de demande. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Je ne veux pas vous critiquer, madame Noseworthy, mais lorsqu'on vous a posé cette question, vous avez eu tendance à répondre que votre système répond aux besoins de la Commission des libérations conditionnelles du Canada. C'est très bien, mais j'aurais pensé qu'il y aurait aussi un autre volet à cette question, à savoir ce dont les Canadiens ont besoin pour répondre au profil des personnes qui méritent de voir leur casier effacé, ou autre, mais nous n'arrivons pas à savoir qui sont ces personnes.

**Mme Noseworthy :** Je vous remercie de votre question. C'est une question intéressante. Nous avons commencé à étudier cela. Nous sommes en train d'élaborer un plan de recherche sur les données que nous pouvons collecter en vertu de la Loi sur le casier judiciaire et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous voulons nous assurer que nous pouvons collecter ce type de données, compte tenu des limites du programme en vertu de la Loi sur le casier judiciaire, mais des travaux ont été lancés pour voir si nous pouvons élargir la portée de la collecte de données.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Madame Noseworthy, combien d'employés avez-vous à votre direction?

[Traduction]

**Mme Noseworthy :** Nous avons actuellement environ 65 employés, dont la plupart sont à temps plein. Nous avons également quelques employés occasionnels.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Lorsque vous dites que vous traitez 15 000 dossiers, est-ce que c'est la charge maximale de votre direction?

[Traduction]

**Mme Noseworthy :** À ce moment-ci, nous prévoyons de recruter du personnel supplémentaire...

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Donc, si éventuellement vous devez traiter des centaines de milliers de dossiers, vous n'y arriverez pas.

[English]

**Ms. Noseworthy:** As my colleague mentioned —

**The Chair:** I think we had an earlier answer for that already.

**Senator Klyne:** Do you believe that automatic record expiry would enhance offender reintegration and benefit society at large by facilitating, as appropriate, the timely reintegration of individuals as law-abiding citizens? Can you allude to any studies or precedents from other countries on both the effectiveness and disadvantages of automatic expiry in the context of offender reintroduction?

**Mr. Broom:** I would say that absolutely a record suspension is a meaningful tool to facilitate reintegration and successful rehabilitation.

**Senator Klyne:** I am talking about the automatic record at this point.

**Mr. Broom:** Switching to automatic record expiry, in terms of those jurisdictions that have automatic record expiry regimes in place, and there is some research available, I would hesitate to try to apply that research to our system here, only in so far as, in those jurisdictions, they would have a unitary system; so they would have that central repository, and they wouldn't have the same challenge of records being held in different jurisdictions.

I don't think we could very easily make a direct comparison. I wouldn't be surprised if there is evidence out there that some of the spent record regimes have benefits, but I'm not sure that we could generalize that to the Canadian system.

**Senator Klyne:** If we were to reinvent things, would we do this automatic record expiry?

**Mr. Broom:** The government's policy direction is the government's policy direction. What we heard earlier today from our colleagues from Public Safety Canada is that the government is exploring the Automated Sequestering of Criminal Records system.

**The Chair:** Senator Klyne, I thought you were suggesting getting rid of federalism for a moment.

**Senator Dalphond:** You referred, in your presentations, to an increase of 20% of the number of applications you have received for 2021-22, 11,000 more or less, and the following year another 20% increase to over 15,000, which is the current year ending March 31. How do you explain this increase of 40% in two years?

[Traduction]

**Mme Noseworthy :** Comme mon collègue l'a mentionné...

**Le président :** Je pense que nous avons déjà eu une réponse à cette question plus tôt.

**Le sénateur Klyne :** Croyez-vous que le système d'expiration automatique du casier judiciaire permettrait de favoriser la réinsertion sociale des délinquants et profiterait à l'ensemble de la société en facilitant, le cas échéant, la réinsertion rapide d'individus qui deviendraient des citoyens respectueux des lois? Pouvez-vous nous parler d'études ou de précédents d'autres pays sur l'efficacité et les inconvénients d'un système d'expiration automatique du casier judiciaire dans le contexte de la réinsertion sociale des délinquants?

**M. Broom :** Je dirais que la suspension du casier judiciaire est certainement un outil important pour faciliter la réinsertion sociale et une réhabilitation réussie.

**Le sénateur Klyne :** À ce moment-ci, je parle de l'expiration automatique du casier judiciaire.

**M. Broom :** En ce qui concerne la mise en place d'un système d'expiration automatique du casier judiciaire, j'hésiterais à appliquer à notre système les recherches qui ont pu être menées dans des pays qui ont mis en place un régime d'expiration automatique du casier, dans la mesure où ces pays ont un système unitaire et qu'ils ont donc un répertoire central, ce qui élimine un problème auquel nous faisons face, c'est-à-dire que les casiers judiciaires sont gérés par différentes administrations.

Je ne pense pas que nous pourrions aisément établir une comparaison directe. Je ne serais pas surpris s'il existait des preuves que certains régimes d'expiration des casiers judiciaires présentent des avantages, mais je ne suis pas sûr que nous puissions appliquer cela au système canadien.

**Le sénateur Klyne :** Si nous devions réinventer le processus, mettrions-nous en œuvre un système d'expiration automatique des casiers judiciaires?

**M. Broom :** L'orientation de la politique du gouvernement est l'orientation de la politique du gouvernement. Plus tôt aujourd'hui, nos collègues de Sécurité publique Canada nous ont dit que le gouvernement étudie la possibilité d'un programme de retrait automatisé de casiers judiciaires.

**Le président :** Sénateur Klyne, pendant un moment, j'ai cru que vous suggériez d'éliminer le fédéralisme.

**Le sénateur Dalphond :** Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé d'une augmentation de 20 % du nombre de demandes que vous avez reçues en 2021-2022, ce qui représente plus ou moins 11 000 demandes, et d'une augmentation de 20 % l'année suivante — soit l'année en cours qui se termine le 31 mars —, ce qui représente plus de

Is that because you have simplified your process? You have more people to assist or more community networks? Or is it because the system is being discovered?

**Ms. Noseworthy:** We had a noticeable decline in applications leading up to the last couple of years as a result of the pandemic and a noticeable decline in applications before the pandemic because, we think, of the higher fee.

In looking at the last couple of years, and the timing of the fee announcement, clearly the reduction in the fee has triggered an increase. We would speculate that the return to business as normal for courts and police have also been able to fulfill requests of applicants in getting the information they need, but the fee is the predominant driver.

As my colleague mentioned, the Federal Court decision that resulted in us implementing multiple legislative schemes and the wait periods shortening have all contributed to that increase.

**Senator Dalphond:** Thank you.

**The Chair:** That concludes the time we have for this session.

Let me begin by thanking Mr. Broom and Ms. Noseworthy for coming and presenting and responding to our questions as frankly as you have been able to.

I would be remiss if I did not thank our clerk and professional team and interpreters and those who support the committee's work. It is always exemplary, and from time to time, I will try to remember to extend my thanks on all of your behalves.

(The committee adjourned.)

15 000 demandes. Comment expliquez-vous cette augmentation de 40 % en deux ans?

Est-ce parce que vous avez simplifié votre processus? Pouvez-vous compter sur l'aide d'un plus grand nombre de personnes ou de réseaux communautaires? Ou est-ce parce que les gens commencent à découvrir le système?

**Mme Noseworthy :** Nous avons connu une baisse perceptible des demandes dans la période juste avant les deux dernières années en raison de la pandémie et une baisse perceptible des demandes avant la pandémie en raison, selon nous, des frais plus élevés.

Si l'on considère les deux dernières années et le moment de l'annonce de la réduction des frais, il est évident que cette réduction des frais a entraîné une augmentation du nombre de demandes. Nous présumons également que la reprise des activités des tribunaux et des services de police a également permis aux demandeurs d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin, mais la réduction des frais est le facteur prédominant.

Comme mon collègue l'a mentionné, la décision de la Cour fédérale qui nous a amenés à mettre en œuvre plusieurs régimes législatifs et la réduction des périodes d'attente ont contribué à cette augmentation.

**Le sénateur Dalphond :** Je vous remercie.

**Le président :** C'est ce qui met fin au temps dont nous disposions pour cette réunion.

Permettez-moi d'abord de remercier M. Broom et Mme Noseworthy d'avoir comparu, d'avoir fait une déclaration préliminaire et d'avoir répondu à nos questions avec autant de franchise que possible.

Je m'en voudrais de ne pas remercier notre greffier, notre équipe de professionnels, nos interprètes et toutes les personnes qui soutiennent le travail du comité. Votre soutien est toujours exemplaire et j'essaierai de me rappeler de tous vous remercier de temps en temps.

(La séance est levée.)

---